



Rapport sur la solvabilité et la situation financière (SFCR)

Rapport à destination du public

Exercice 2019

SOMMAIRE

SYNTHESE DU RAPPORT	5
A. ACTIVITE ET RESULTATS.....	9
A.1 Activité	9
A.1.1 Présentation de GALIAN Assurances	9
A.1.2 Faits caractéristiques de l'exercice.....	10
A.1.3 Evolution du chiffre d'affaires entre 2018 et 2019	11
A.2 Résultats de souscription.....	12
A.3 Résultats des investissements	13
A.3.1 Composition du portefeuille de placements	13
A.3.2 Performances du portefeuille de placements	13
A.4 Résultats des autres activités	13
A.5 Autres informations	13
B. SYSTEME DE GOUVERNANCE.....	14
B.1 Informations générales sur le système de gouvernance	14
B.1.1 L'organisation institutionnelle.....	14
B.1.2 Le Conseil d'Administration.....	14
B.1.3 La Direction Générale	15
B.1.4 Structure des fonctions clés	16
B.1.5 Politique de rémunération	17
B.2 Exigences de compétence et d'honorabilité	18
B.3 Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité .	18
B.3.1 Éléments du système de gestion des risques : politique, stratégie, appétence et tolérances aux risques	18
B.3.2 Organisation du système de gestion des risques	20
B.3.3 Personne prudente.....	20
B.3.4 Utilisation des évaluations de crédit par les agences de notation	21
B.4 Système de contrôle interne.....	21
B.4.1 Organisation du système de contrôle interne.....	21
B.4.2 Vérification de la conformité.....	22
B.5 Fonction d'audit interne.....	22
B.5.1 La politique d'audit interne	22
B.5.2 Le plan d'audit de GALIAN Assurances	23
B.6 Fonction actuarielle	23
B.6.1 Rôles et responsabilités de la fonction actuarielle	23
B.6.2 Périmètre et gouvernance.....	23
B.7 Sous-traitance	24
B.8 Autres informations	24
C. PROFIL DE RISQUE	25
C.1 Risque de souscription	26
C.1.1 Exposition au risque de souscription non-vie.....	26
C.1.2 Concentration du risque de souscription non-vie	27

C.1.3	Techniques d'atténuation du risque	27
C.1.4	Evaluation prospective du risque de souscription et sensibilité	27
C.2	Risque de marché	28
C.2.1	Exposition au risque de marché	28
C.2.2	Concentration du risque de marché.....	28
C.2.3	Techniques d'atténuation du risque	28
C.2.4	Evaluation prospective du risque de marché et sensibilité.....	29
C.3	Risque de crédit.....	29
C.3.1	Exposition au risque de crédit	29
C.3.2	Concentration du risque de contrepartie.....	29
C.3.3	Techniques d'atténuation du risque	29
C.3.4	Evaluation prospective du risque de contrepartie et sensibilité.....	29
C.4	Risque de liquidité.....	29
C.4.1	Exposition au risque de liquidité	30
C.4.2	Concentration du risque de liquidité.....	30
C.4.3	Technique d'atténuation du risque de liquidité	30
C.4.4	Evaluation prospective du risque de liquidité et sensibilité.....	30
C.5	Risque opérationnel	30
C.5.1	Exposition au risque opérationnel.....	30
C.5.2	Techniques d'atténuation du risque	30
C.5.3	Evaluation prospective du risque opérationnel et sensibilité	31
C.6	Autres risques importants	31
C.6.1	Exposition aux autres risques importants	31
C.6.2	Technique d'atténuation du risque	32
C.6.3	Evaluation prospective des autres risques importants et sensibilité.....	32
C.7	Autres informations	32
D.	VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE	33
D.1	Actifs	33
D.1.1	Valeur des actifs et description des bases, méthodes et hypothèses utilisées pour leur valorisation à des fins de solvabilité.....	33
D.1.2	Analyse des différences entre les bases, les méthodes, les hypothèses utilisées dans l'évaluation à des fins de solvabilité et celles utilisées dans les états financiers.....	34
D.2	Provisions techniques.....	34
D.2.1	Valeur des provisions techniques, des Best Estimate, de la marge de risque et description des bases, méthodes et hypothèses utilisées pour leur valorisation à des fins de solvabilité	34
D.2.2	Ecart de valorisation des provisions techniques	36
D.2.3	Niveau d'incertitude lié aux provisions techniques	36
D.3	Autres passifs	37
D.3.1	Valeur des autres passifs et description des bases, méthodes et hypothèses utilisées pour leur valorisation à des fins de solvabilité.....	37
D.3.2	Différences entre les bases, les méthodes, les hypothèses utilisées dans l'évaluation à des fins de solvabilité et celles utilisées dans les états financiers.....	38
D.4	Méthodes de valorisation alternatives	38
D.5	Autres informations	38
E.	GESTION DES FONDS PROPRES ET SCR/MCR	39
E.1	Fonds propres.....	39
E.2	Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis.....	40

E.3	Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis.....	42
E.4	Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé.....	42
E.5	Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis	42
E.6	Autres informations	42
F.	ANNEXES	43
F.1	Etat S.02.01.01	43
F.2	Etat S.05.01.02	45
F.3	Etat S.05.02.01	46
F.4	Etat S.17.01.02	47
F.5	Etat S.19.01.21	48
F.6	Etat S.23.01.01	50
F.7	Etat S.25.01.21	51
F.8	Etat S.28.01.01	52

SYNTHESE DU RAPPORT

Activités et Résultats

Filiale à 100 % de la société GALIAN, GALIAN Assurances exerce principalement deux activités, la **garantie financière** « Loi Hoguet » et la **Garantie des Loyers Impayés** proposées à sa clientèle, les professionnels de l'immobilier.

Le tableau ci-dessous présente les principaux indicateurs d'activité :

En M€	2018	2019	Variation 2019 / 2018
Chiffre d'affaires	34.1	35.6	1.5
Résultat technique	4.0	5.9	1.8
Portefeuille de placements (valeur de marché)	151.4	161.3	9.9

- La croissance du **chiffre d'affaires** de **1,5 M€** provient exclusivement des produits de la Garantie Financière.
- Le **résultat technique** s'améliore de **1,8 M€** sous l'effet conjugué de la progression du chiffre d'affaires et de l'amélioration de la sinistralité pour la Garantie Loyers Impayés. Les risques de la garantie financière restent quant à eux maîtrisés.
- Le **portefeuille de placements** progresse de **10 M€** principalement en raison de :
 - ↳ La croissance du patrimoine immobilier ;
 - ↳ L'investissement dans un nouvel OPCVM Actions ;
 - ↳ L'accroissement de la trésorerie.

Parmi les événements marquants de l'année 2019, on relèvera notamment :

- La mise en place d'un nouveau service pour les propriétaires bailleurs assurés en Garantie Loyers Impayés, le service Agrément ;
- Le développement commercial du produit de cautionnement locatif pour étudiants et jeunes actifs.

Système de Gouvernance

Plusieurs changements dans le système de gouvernance sont intervenus en 2019 :

- La nomination d'un nouveau Dirigeant Effectif, Madame Sabine LEBOULANGER, qui a pris ses fonctions en tant que Directrice Générale Déléguée le 22 juillet 2019 avec le statut de mandataire social ;
- La réorganisation des fonctions clés ;
- La mise en place d'une nouvelle comitologie.

GALIAN Assurances s'appuie sur un système de gouvernance solide qui repose sur les acteurs suivants :

- **Le Conseil d'Administration** qui oriente la stratégie et veille à son exécution en exerçant une fonction de surveillance sur :
 - ↳ Les décisions et les actions de la Direction Générale,
 - ↳ La conformité des systèmes de gestion des risques et de contrôle interne.
- **Les dirigeants effectifs** qui mettent en œuvre la stratégie définie précédemment et engagent GALIAN Assurances auprès des tiers.
- **Le Comité de Direction** qui regroupe les deux dirigeants effectifs et l'ensemble des directeurs qui leur sont directement rattachés, pour assurer la mise en œuvre opérationnelle des politiques et projets du plan stratégique, adoptés par le Conseil d'Administration.
- **Les fonctions clés** qui participent aux dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne.

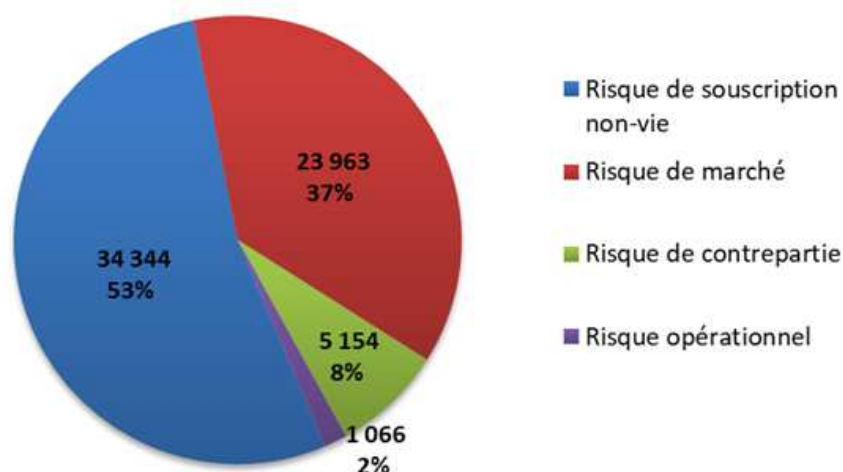
Des Comités viennent compléter le système de gouvernance afin de garantir une gestion saine et prudente de GALIAN Assurances :

- **Les Comités du Conseil d'Administration** (Comité des Risques, Comité des Rémunération et Comité des Nominations) permettent d'échanger l'information entre le Conseil d'Administration et la Direction Générale.
- **Les Comités métiers, produits, des investissements et de coordination des fonctions clés** permettent quant à eux d'assurer la mise en œuvre opérationnelle du Plan Stratégique et de surveiller les risques auxquels GALIAN Assurances est ou pourrait être exposé.

Profil de risque

A fin 2019, le profil de risque de GALIAN Assurances n'a pas connu d'évolution notable par rapport à fin 2018. Les principaux risques, calculés via la Formule Standard de la Directive Solvabilité II, auxquels est exposé GALIAN Assurances sont, par ordre d'importance :

- Le **risque de souscription**, correspondant aux pertes ou changements défavorables de la valeur des engagements d'assurance.
- Le **risque de marché**, en raison principalement de la valeur du patrimoine immobilier détenu au travers de diverses SCI.
- Le **risque de crédit** (risque de contrepartie), correspondant au risque de défaut des réassureurs et des dépositaires (banques gestionnaires de trésorerie et des comptes à terme).
- Le **risque opérationnel**.



Aux risques quantifiés dans le SCR s'ajoutent d'autres risques dits « non quantifiables », qui font l'objet de dispositifs de suivi spécifiques, notamment les risques émergents, de liquidité, stratégique et de réputation.

L'ensemble de ces risques est évalué chaque année au travers du processus global ORSA.

Valorisations à des fins de solvabilité

Les catégories d'actifs et de passifs qui composent le Bilan économique de GALIAN Assurances sont valorisées conformément aux normes Solvabilité 2, c'est-à-dire à leur juste valeur (ou valeur de marché).

Comparés au bilan en normes sociales françaises, les écarts de valorisation les plus importants concernent :

- **L'actif :**
 - ↳ Les placements (principalement immobiliers), dont la valorisation à la valeur de marché conduit à inclure des plus-values latentes à l'actif du bilan économique (+**30,8 M€**) ;
 - ↳ La non prise en compte dans le bilan prudentiel des actifs incorporels valorisés à **11,8 M€** dans les comptes sociaux.
- **Les provisions techniques :** valorisées d'après le calcul de la meilleure estimation (best estimate) des provisions de sinistres, de primes et de frais (impact de **-2,7 M€** des résultats futurs via le BE primes) augmentées d'une marge de risque (impact de **+3,3 M€**).
- **Les impôts différés :** constatés selon les normes Solvabilité 2 et valorisés au bilan économique, alors qu'ils ne sont pas reconnus dans les comptes sociaux. La valorisation du bilan en valeur de marché a entraîné la constatation d'un impôt différé passif de **5,3 M€**.

Gestion du capital

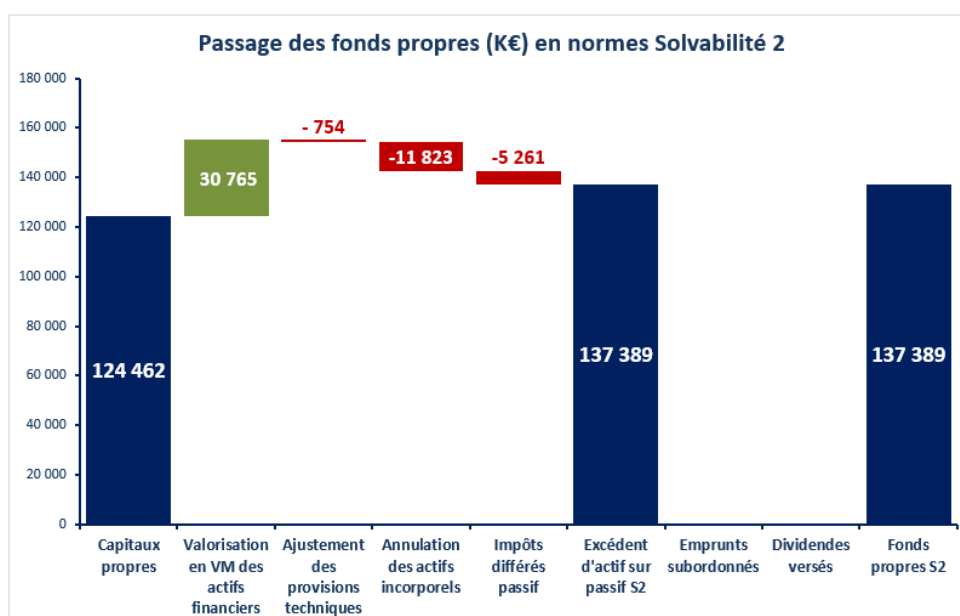
Pour évaluer ses besoins en fonds propres, GALIAN Assurances utilise la Formule Standard de la Directive Solvabilité II.

L'évolution des fonds propres à trois ans est évaluée au minimum deux fois par an, dans le cadre des projections ORSA et du Budget voté chaque fin d'année. Des évaluations intermédiaires peuvent être réalisées afin d'estimer l'impact sur le montant des fonds propres de décisions stratégiques futures ou du contexte économique externe. **Un ORSA exceptionnel sera lancé à partir d'avril 2020 afin d'évaluer les impacts de la pandémie COVID-19 sur le budget 2020 du Groupe GALIAN, puis d'élaborer un nouveau plan stratégique 2021-2023.**

L'intégralité des fonds propres en normes Solvabilité 2 indiqués au Bilan économique (**137,4 M€**) est classé en Tier 1 et est donc éligible en couverture du MCR et du SCR.

Les Fonds propres Solvabilité 2 éligibles sont composés :

- Des **Fonds Propres sociaux** : Capital social, prime d'apport et réserves pour **124,5 M€** ;
- De la **Réserve de réconciliation** pour **12,9 M€**.



A fin 2019, GALIAN Assurances satisfait à ses exigences réglementaires avec un ratio de couverture du SCR de 384 %, très au-dessus du minimum réglementaire de 100 % :

<i>Données en K€</i>	2019
Fonds propres éligibles	137 389
SCR	35 798
Ratio de couverture du SCR	384%
MCR	8 950
Ratio de couverture du MCR	1535%

Ce rapport a été soumis à l'approbation du Conseil d'Administration de GALIAN Assurances lors de sa séance du 26 mars 2020.

Conformément aux dispositions réglementaires, il a été communiqué à l'ACPR et publié sur le site internet du Groupe GALIAN.

A. ACTIVITE ET RESULTATS

A.1 Activité

GALIAN Assurances est l'un des acteurs de référence des assurances pour les professionnels de l'immobilier, sur trois marchés : la Transaction, la Gestion, et le Syndic. L'organisme exerce exclusivement une activité d'assurance non-vie en France, principalement sur deux activités :

- La **garantie financière** « loi Hoguet », sur la ligne d'activité crédit-caution.
- La **Garantie des Loyers Impayés**, sur la ligne d'activité pertes pécuniaires diverses.

La clientèle de GALIAN Assurances est composée d'agents immobiliers, administrateurs de biens, et syndics de copropriétés.

A.1.1 Présentation de GALIAN Assurances

GALIAN Assurances est une société anonyme de droit français régie par le code des assurances au capital de 103 125 910 euros.

La société est filiale à 100 % de GALIAN, société coopérative holding. Son siège social se situe au 89, rue La Boétie – 75008 Paris.

GALIAN Assurances est soumise au contrôle de l'organe de supervision, Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 4 Place de Budapest – 75436 Paris Cedex 09.

Le commissariat aux comptes de GALIAN Assurances est assuré collégalement par le Cabinet SEC BURETTE et le Cabinet DELOITTE ET ASSOCIES.

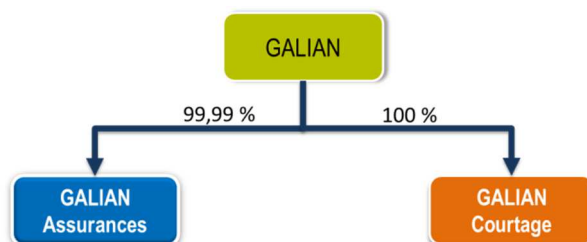
Cabinet SEC BURETTE

9, rue Malatiré
76000 ROUEN

Cabinet DELOITTE ET ASSOCIES

185, avenue Charles De Gaulle
92524 NEUILLY SUR SEINE CEDEX

GALIAN Assurances fait partie du Groupe GALIAN dont la structure capitalistique est présentée ci-dessous :



En complément de la structure juridique présentée ci-dessus, GALIAN Assurances détient des participations significatives dans dix SCI, à l'intérieur desquelles est logé son patrimoine immobilier.

GALIAN Assurances porte les risques inhérents aux produits suivants qui, hormis la caution locative pour étudiants, sont commercialisés et gérés par la société de courtage GALIAN Courtage :

Produit	Branche d'agrément	Catégorie ministérielle	Ligne d'activité Solvabilité 2
Garantie Financière « Loi Hoguet »	15 caution	38 caution	9 crédit-caution (non-vie)
Caution locative pour étudiants			
Garantie de financement des professionnels de l'immobilier dans le cadre de leur activité			
Garantie des Loyers Impayés	15 caution	38 caution	12 pertes pécuniaires diverses (non-vie)
	16 pertes pécuniaires diverses	31 pertes pécuniaires diverses	
Garantie du copropriétaire bailleur en cas de charges de copropriété supplémentaires résultant de la défaillance d'un ou plusieurs autres copropriétaires	15 caution	31 pertes pécuniaires diverses	

A.1.2 Faits caractéristiques de l'exercice

☐ Mise en place d'un nouveau service pour les clients assurés en Garantie Loyers Impayés

Depuis juin 2019 GALIAN Assurances propose à ses clients propriétaires bailleurs, un service Agrément permettant de vérifier la solvabilité du locataire ainsi que la véracité des documents communiqués par le locataire candidat.

☐ Caution locative pour étudiants

En 2019, le produit de cautionnement locatif pour étudiants s'est développé avec un chiffre d'affaires de 341 K€ contre 35 K€ en 2018, année du lancement du produit.

☐ Nomination d'un nouveau Dirigeant Effectif

Le 22 Juillet 2019, Madame Sabine LEBOULANGER a été nommée Directrice Générale Déléguée en remplacement de Monsieur Marc TREMBLAY, avec le statut de mandataire social.

☐ Réorganisation des fonctions clés

En octobre 2019, les fonctions clés ont été réorganisées comme suit :

- Suppression de la Direction du Contrôle Permanent et Conformité.
- Création d'une Direction des Risques distincte de la Direction Financière, qui intègre le contrôle permanent et qui est rattachée à la Directrice Générale Déléguée.
- Rapprochement de la fonction Conformité avec la Direction Juridique, par la création d'une Direction Juridique et Conformité rattachée à la Directrice Générale Déléguée.
- Pas de changement pour les fonctions clés actuarielle et audit interne, qui restent respectivement rattachées à la Directrice Générale Déléguée et au Directeur Général.

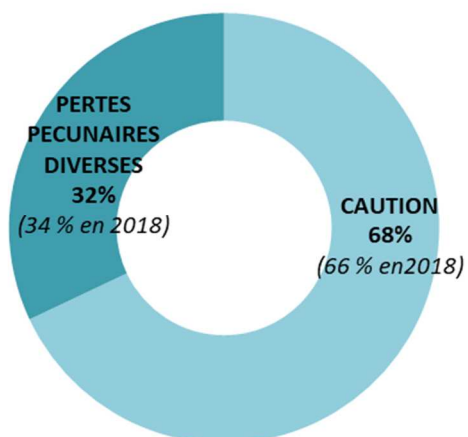
❑ Création des deux nouvelles SCI

Deux nouvelles SCI ont été créées toutes les deux le 12 juin 2019 pour un montant de capital social de 100 € détenu à 99 % par la société GALIAN Assurances. Ces SCI ont été créées dans le but de porter de nouvelles acquisitions d'immeubles en 2020.

A.1.3 Evolution du chiffre d'affaires entre 2018 et 2019

En 2019, le mix produit a peu évolué :

Primes Acquisées Brutes par ligne d'activité



Le tableau ci-dessous présente, pour les deux derniers exercices, l'évolution du chiffre d'affaires par branche :

Primes acquises brutes par ligne d'activité (en K€)	2019 A	2018 A	Variation 2019 / 2018
CAUTION	24 234	22 530	1 704
PERTES PECUNAIRES DIVERSES	11 413	11 581	- 168
TOTAL	35 648	34 111	1 536

A.2 Résultats de souscription

Le tableau ci-dessous présente, par ligne d'activité, le résultat technique net de GALIAN Assurances établi selon les normes comptables françaises. Ce résultat comprend le chiffre d'affaires (primes acquises brutes), les charges des sinistres y compris les frais de gestion, les charges d'acquisition et de gestion et le solde de réassurance.

Montants en K€	2019			2018			Variations		
Line Of Business (LOB)	Brut	Cession	Net	Brut	Cession	Net	Brut	Cession	Net
LOB 9 : Crédit-caution (non-vie)	9 678	- 434	9 244	7 066	- 408	6 658	2 612	- 25	2 586
LOB 12 : pertes pécuniaires diverses (non-vie)	- 1 929	- 1 462	- 3 391	- 382	- 2 231	- 2 613	- 1 547	769	- 777
TOTAL	7 749	- 1 895	5 853	6 684	- 2 640	4 044	1 065	744	1 809

Cf. Etats S.05.01.02 et S.05.02.01 en annexes pages 45 et 46 pour plus de détails.

❑ Résultat technique

Le résultat technique de GALIAN Assurances au 31 décembre 2019 est bénéficiaire de 5,9 M€ contre 4 M€ en 2018 (+45 %). Il se décompose de la manière suivante :

- **La progression des primes brutes** qui s'explique par deux effets contraires :
 - ↳ Branche crédit-caution : Croissance des cotisations grâce à la garantie financière « Loi Hoguet » et à la caution pour les étudiants.
 - ↳ Branche pertes pécuniaires diverses : Diminution des cotisations sous l'effet principal de l'arrêt du produit de garantie contre le risque d'annulation ou d'interruption des séjours saisonniers.
- **Une charge des sinistres brute en baisse** en raison principalement de l'amélioration de la sinistralité sur la Garantie des Loyers Impayés.
- **La progression des charges d'acquisition et de gestion**, en raison essentiellement de la mise en service des développements des nouveaux outils de gestion et de la poursuite de la réorganisation du Groupe.

❑ Le résultat de réassurance

Le résultat de réassurance s'est amélioré en 2019. La charge des sinistres cédés en réassurance a été moins importante en raison principalement de la baisse des cessions de sinistres sur exercices antérieures sur un portefeuille en run-off, GALIAN Assurances n'assurant plus que l'indemnisation des sinistres en cours jusqu'à leur clôture.

❑ Le résultat de souscription net

Le résultat de souscription net s'élève à 5,9 M€ en 2019 contre 4 M€ en 2018 soit une hausse de près de 2 M€.

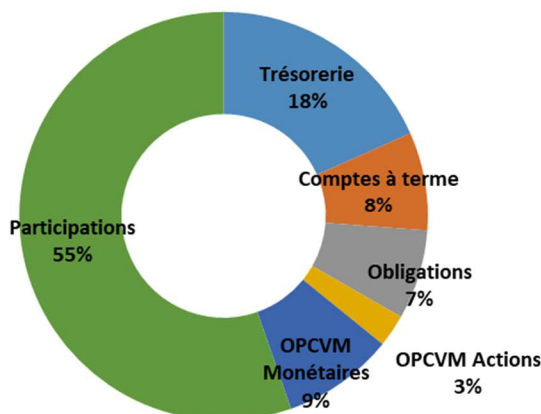
A.3 Résultats des investissements

A.3.1 Composition du portefeuille de placements

Le portefeuille de placements global de GALIAN Assurances est évalué à fin 2019 à 161,2 M€, dont 55 % en participations dans les SCI au titre du patrimoine immobilier.

Hormis l'immobilier, le portefeuille de placements est valorisé au 31 décembre 2019 à 72 M€, soit une augmentation de 3 M€ par rapport à fin 2018, à l'intérieur duquel le portefeuille titres représente 42,4 M€.

Composition du portefeuille de placements au 31/12/2019



En 2019, GALIAN Assurances a investi pour 2 M€ dans une OPCVM Actions. La politique d'allocation d'actifs reste toutefois prudente, le compartiment monétaires (OPCVM monétaires, comptes ou dépôts à terme), représentant près de 17 % du portefeuille de placements global valorisé et la trésorerie 18 % du portefeuille.

Au 31/12/2019, le portefeuille de placements global est en plus-values latentes nettes de 30,7 M€.

A.3.2 Performances du portefeuille de placements

La performance globale du portefeuille de placements a progressé en 2019 majoritairement grâce à la valorisation et au rendement du patrimoine immobilier.

Après affectation des charges internes sur titres, les produits du portefeuille s'élèvent à 380 K€ en 2019 contre 120 K€ en 2018.

A.4 Résultats des autres activités

Le **résultat non technique** (183 K€) comprend en 2019, les évolutions des provisions pour risques transférés de GALIAN à GALIAN Assurances lors de l'apport partiel d'actifs.

Le **résultat exceptionnel** est déficitaire de -1,1 M€, en raison de passage en pertes, de sinistres « garantie financière » et de provisions pour risques exceptionnels.

A.5 Autres informations

Néant.

B. SYSTEME DE GOUVERNANCE

B.1 Informations générales sur le système de gouvernance

GALIAN Assurances est une Société Anonyme administrée par un Conseil d'Administration et une Direction Générale.

B.1.1 L'organisation institutionnelle

B.1.1.1 L'Assemblée Générale

L'Assemblée Générale Ordinaire prend les décisions qui ne relèvent pas de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Elle est réunie au moins une fois par an, dans les six mois de la clôture de l'exercice, pour statuer sur les questions relatives aux comptes de l'exercice.

B.1.1.2 Informations relatives à la délégation des responsabilités

L'Assemblée Générale confère en tant que de besoin tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour exécuter ses décisions et en parfaire la réalisation.

La Direction Générale est investie des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'Actionnaires et au Conseil d'Administration (*article 24 des statuts*).

B.1.2 Le Conseil d'Administration

B.1.2.1 Composition du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration de GALIAN Assurances compte 13 administrateurs qui élisent un Bureau composé d'un Président, de deux Vice-présidents et d'un Secrétaire Général.

Conformément aux statuts, les administrateurs de GALIAN détiennent une action qui leur est réservée.

Ainsi, les membres du Conseil d'Administration de GALIAN Assurances ont tous la qualité d'administrateur de GALIAN. Cela permet d'assurer une totale transparence entre la filiale et la société mère et de développer une vision commune de la stratégie et de l'organisation des activités au sein du Groupe GALIAN.

B.1.2.2 Principes de gouvernement d'entreprise

Le règlement intérieur du Conseil d'Administration de GALIAN Assurances fixe les principes de gouvernance et de contrôle de la société. Le Conseil exerce ses missions en s'appuyant sur les travaux de comités et commissions (*cf. B.1.2.3 « Fonctionnement du Conseil d'Administration »*).

Le Conseil d'Administration, conformément à la Directive Solvabilité II, exerce une fonction de surveillance sur les décisions et les actions de la Direction Générale, la conformité des systèmes de gestion des risques et de contrôle interne, et la mise en œuvre de la stratégie.

La mission du Conseil d'Administration consiste, en lien avec la Direction Générale, à déterminer les orientations stratégiques, à définir les politiques internes et à veiller à leur mise en œuvre. Dans ce cadre, le Conseil d'Administration peut se saisir de toute question intéressant la bonne marche de la société.

En particulier, le Conseil d'Administration :

- Nomme - en application de l'article 24 des statuts - le Directeur Général et la Directrice Générale Déléguée, et contrôle leur gestion de la société ;
- Débat des opérations majeures envisagées par la société ;
- Se tient informé de tout événement important concernant la société ;
- Veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires à travers les comptes qu'il arrête et le rapport annuel ;
- Convoque et fixe l'ordre du jour des Assemblées Générales des actionnaires ;
- Procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns ;
- Entend au minimum une fois par an les responsables des fonctions clés.

B.1.2.3 Fonctionnement du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration arrête chaque année, sur proposition de son Président, un calendrier de ses réunions pour l'année à venir.

L'ordre du jour des réunions est fixé par le Président. Les délibérations du Conseil d'Administration reposent sur les travaux préparatoires réalisés par les comités suivants :

- Le **Comité des Risques**, composé des **trois** commissions suivantes :
 - ↳ La Commission des Finances ;
 - ↳ La Commission des Risques Techniques et Opérationnels qui regroupe deux Sous-Commissions :
 - La Sous-Commission « Garantie Financière » ;
 - La Sous-Commission « Autres Risques Techniques et Opérationnels ».
 - ↳ La Commission Stratégie et Développement.
- Le **Comité des Rémunérations** ;
- Le **Comité des Nominations**.

Les propositions et avis émis par ces comités font l'objet de rapports communiqués par les présidents desdits comités au Conseil d'Administration.

B.1.3 La Direction Générale

La Direction Générale est composée de deux mandataires sociaux : le Directeur Général (Alain LEDEMAY) et la Directrice Générale Déléguée (Sabine LEBOULANGER, qui a pris ses fonctions le 22 juillet 2019). La nomination de ces personnes par le Conseil d'Administration a fait l'objet d'une notification à l'ACPR conformément aux exigences réglementaires relatives à la compétence et à l'honorabilité des dirigeants (*article 42 paragraphe 2 de la Directive Solvabilité II*).

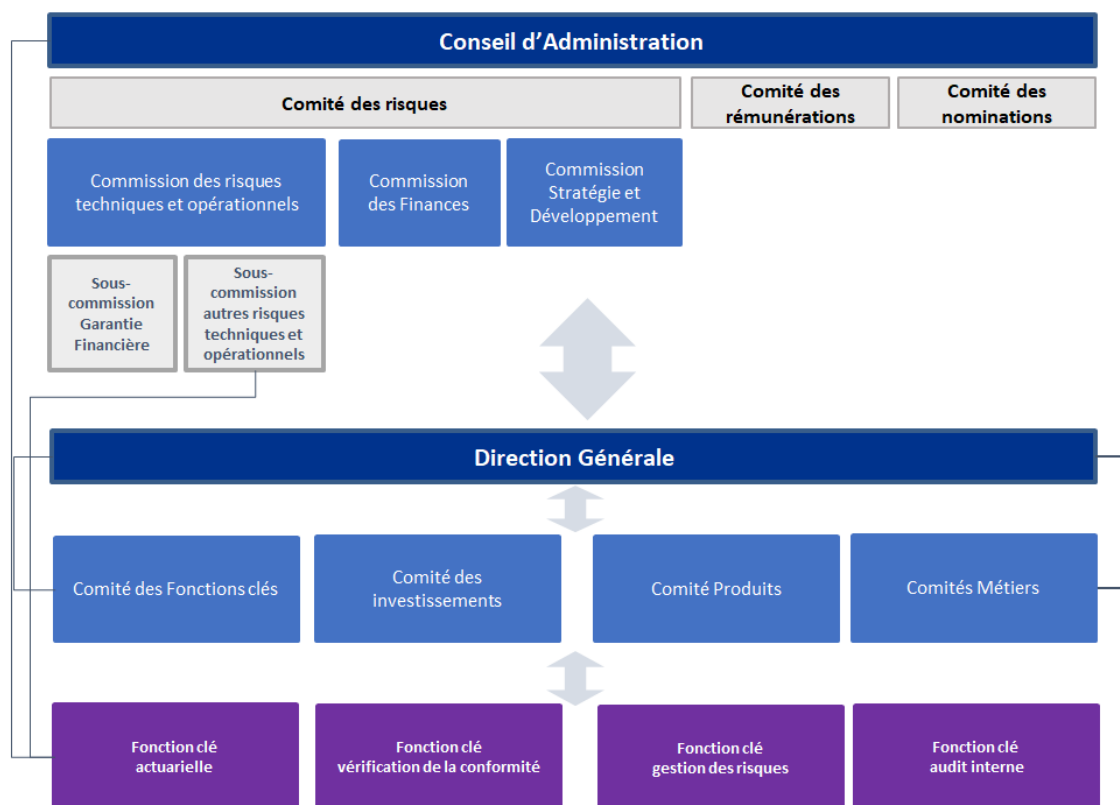
La Direction Générale est responsable du management de la structure opérationnelle de GALIAN Assurances. Elle assure le développement de GALIAN Assurances dans l'intérêt de ses assurés, dans le respect des orientations fixées par le Conseil d'Administration et des dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Elle assiste le Conseil d'Administration (et son Président) dans la préparation de ses délibérations.

Le Directeur Général et la Directrice Générale Déléguée sont les deux dirigeants effectifs et à ce titre :

- Disposent d'une vue complète et approfondie de l'ensemble de l'activité ;
- Se concertent en permanence sur la bonne marche de l'entreprise et prennent ensemble toutes les décisions significatives liées à l'exécution de la stratégie, aux placements, et à la réassurance.
- Disposent des pouvoirs pour engager la société conformément aux délégations faites par le Conseil d'Administration ;
- Sont suffisamment disponibles au sein de GALIAN Assurances. Ce sont des mandataires sociaux à temps plein du Groupe GALIAN.

Un Comité de Direction réunit hebdomadairement l'ensemble des directeurs et les deux dirigeants effectifs pour assurer la mise en œuvre des politiques et projets du plan stratégique, adoptés par le Conseil d'Administration.

Le schéma ci-dessus détaille le système de gouvernance mis en place au cours du troisième trimestre 2019 :



B.1.4 Structure des fonctions clés

Les responsables des fonctions clés (gestion des risques, audit interne, vérification de la conformité et fonction actuarielle) exercent leur activité sous la direction du Directeur Général et de la Directrice Générale Déléguée. Ils sont entendus directement par le Conseil d'Administration, hors la présence de la Direction Générale, sur les résultats de leurs travaux au moins une fois par an et chaque fois que cela s'avère nécessaire.

Les fonctions clés participent et rapportent de leurs travaux à la Commission des Risques Techniques et Opérationnels, commission spécialisée du Comité des Risques.

Les responsables des fonctions clés disposent d'une autorité suffisante pour mener à bien leurs travaux et d'un droit d'accès à toute information nécessaire à l'accomplissement de leurs missions. Ils sont libres d'influences pouvant entraver leur objectivité, impartialité et indépendance (moyens et travaux).

La nomination des responsables des fonctions clés a fait l'objet d'une notification à l'ACPR conformément aux exigences réglementaires relatives à la compétence et à l'honorabilité.

- Le responsable de la fonction audit interne (Pascal GIAMBIASI - Directeur de l'Audit Interne) rapporte au Directeur Général. La fonction audit interne est totalement indépendante.
- La responsable de la fonction actuarielle (Souad LAAOUER - Directrice Technique) rapporte à la Directrice Générale Déléguée.

- La responsable de la fonction gestion des risques (Sylvia BELLOLI – Directrice des Risques) rapporte à la Directrice Générale Déléguée. Sa nomination est intervenue en octobre 2019.
- Le responsable de la fonction de vérification de la conformité (Olivier ROY – Directeur Juridique et Conformité) rapporte à la Directrice Générale Déléguée. Sa nomination est intervenue en février 2020.

Le comité de coordination des fonctions clés mis en place depuis fin 2019 a pour objectif de contribuer à l'amélioration continue des dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne en favorisant le partage d'informations de la vision des risques et des actions favorisant leur maîtrise. Il doit par ailleurs permettre à la Direction Générale d'anticiper toute situation de risque pouvant compromettre l'atteinte des ambitions stratégiques.

B.1.5 Politique de rémunération

Le Groupe GALIAN a défini une politique de rémunération qui fixe un cadre et des limites en adéquation avec la stratégie, les objectifs, les valeurs et les intérêts à long terme du Groupe. La mise en œuvre de cette politique est surveillée par le Comité des Rémunérations.

La politique de rémunération se conforme aux principes d'équité, de responsabilité, de respect des pratiques de place et de sécurité (pas d'incidence sur le profil de risque du Groupe GALIAN). Il convient d'en souligner les aspects suivants :

- Le système de rémunération comporte des mesures de prévention des conflits d'intérêts, promeut une gestion saine et efficace des risques et décourage toute prise de risque excessive ;
- Le salaire fixe constitue l'essentiel de la rémunération globale de tous les salariés du Groupe GALIAN et des mandataires sociaux. Les rémunérations de base sont conformes aux pratiques de place et respectent les minimas conventionnels. Elles sont revues annuellement ;
- La part de la rémunération variable individuelle des Directeurs Généraux, responsables des fonctions clés et autres salariés bénéficiant de cette mesure n'est pas prépondérante par rapport à la partie fixe de la rémunération et n'excède pas 50 %. Cette rémunération variable est adaptée aux fonctions exercées et son versement n'est pas garanti ;
- Les administrateurs ne sont pas rémunérés pour exercer leur fonction mais bénéficient d'indemnités forfaitaires compensatrices du temps consacré aux travaux réalisés dans le cadre de leur mission de surveillance de GALIAN Assurances et du remboursement de leurs frais (suivis par le Comité des Rémunérations) ; A noter que ce mode de rémunération est remplacé par des jetons de présence depuis le 01/01/2020.
- Le système de rémunération ne comporte aucune distribution d'actions ou d'instruments adossés à des actions ;
- Les indemnités des administrateurs, la rémunération du Directeur Général, de la Directrice Générale Déléguée et des responsables des fonctions clés sont fixées et contrôlées par le Comité des Rémunérations.

La politique de rémunération a été revue en 2019 suite à la mise en application de la Directive Distribution Assurance (DDA).

B.2 Exigences de compétence et d'honorabilité

La politique de compétence et d'honorabilité de GALIAN Assurances, validée par le Comité des Nominations, fixe les principes, les critères minimaux d'aptitude et d'honorabilité ainsi que les modalités d'évaluation applicables aux administrateurs, dirigeants effectifs, responsables des fonctions clés et leurs équipes, membres du Comité de Direction et responsables de services.

Compétence et honorabilité sont appréciées selon les qualifications, les connaissances et l'expérience professionnelle nécessaires à l'exercice de chaque fonction et permettant de garantir une gestion professionnelle, saine et prudente de l'entreprise.

Le Conseil d'Administration dispose collectivement d'une expérience et de connaissances appropriées sur les thèmes exigés par la Directive Solvabilité II (*connaissance des marchés sur lesquels GALIAN Assurances est présent, stratégie d'entreprise et modèle économique, système de gouvernance, analyse financière et actuarielle, cadre réglementaire*). La compétence des membres du Conseil d'Administration s'apprécie également individuellement et la diversité des qualifications, des connaissances et des expériences professionnelles doit permettre d'assurer une gestion et une supervision professionnelle de l'entreprise.

Pour les autres catégories, dirigeants effectifs et fonctions clés notamment, des critères (seuils minimaux) de compétence individuelle ont été définis et portent sur la qualification et l'expérience professionnelle, fonction de la nature du poste occupé.

Les critères d'évaluation de l'honorabilité, conformes aux exigences de l'article 43 de la Directive Solvabilité II, permettent de vérifier que chaque personne soumise aux exigences de compétence et d'honorabilité dispose d'une réputation et d'une intégrité de bon niveau (absence d'infraction, de conflits d'intérêts notamment).

L'évaluation de la compétence et de l'honorabilité est réalisée à la fois lors du processus de recrutement d'une personne soumise à cette politique, et de manière continue (annuellement) pour les personnes occupant ces fonctions.

B.3 Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité

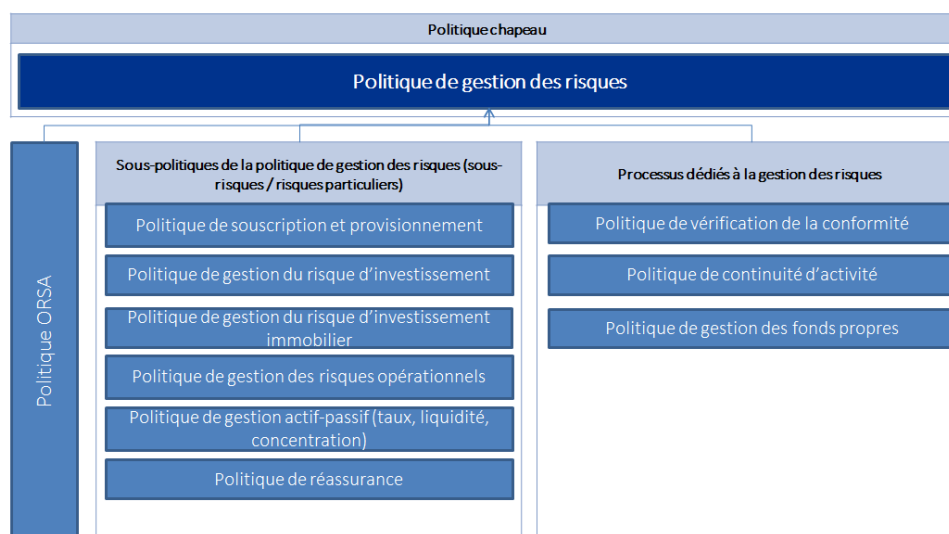
B.3.1 Éléments du système de gestion des risques : politique, stratégie, appétence et tolérances aux risques

B.3.1.1 Politique de gestion des risques

La politique de gestion des risques de GALIAN Assurances fixe le cadre global de gestion des risques, présente les différents risques auxquels GALIAN Assurances est exposée, définit la stratégie globale de gestion des risques ainsi que les procédures de suivi et de reporting.

La politique de gestion des risques est complétée de politiques spécifiques par risque définissant chacune les modalités de gestion et de contrôle, le cas échéant les limites opérationnelles, et les modalités de reporting.

L'articulation entre politique de gestion des risques et l'ensemble des politiques dédiées par risque est reprise dans le schéma ci-dessous :



B.3.1.2 Appétence au risque

GALIAN Assurances a élaboré **une stratégie de gestion des risques** en cohérence avec ses ambitions de développement à moyen terme sur ses différentes branches d'activités. La notion de risque correspond aux événements susceptibles de compromettre l'atteinte des objectifs par leurs impacts négatifs sur les résultats et les fonds propres.

Cette stratégie a été formalisée à partir de la définition d'une préférence aux risques, d'une appétence aux risques et de tolérances aux risques définies dans la politique de gestion des risques.

L'appétence aux risques, adaptée en 2017 suite à la réorganisation des activités du Groupe et maintenue depuis, a été définie de manière quantitative par un niveau de couverture du SCR par des fonds propres éligibles à l'horizon du plan stratégique, y compris dans des scénarios de stress.

Le suivi du respect de l'appétence est réalisé via les calculs de l'ORSA et plus précisément l'évaluation du besoin global de solvabilité.

Une échelle de solvabilité formée par le seuil réglementaire de 100 % (minimum de capital requis) et l'appétence au risque a été mise en place en y associant selon le niveau du ratio atteint, des procédures d'escalade permettant à la Direction Générale de prendre les mesures adaptées en cas de déviations observées.

B.3.1.3 Tolérances aux risques

La tolérance aux risques correspond à une déclinaison de l'appétence selon différentes catégories de risques (primes et provisionnement, catastrophe, défaut des contreparties, marché, immobilier,...). Elle est construite de manière à garantir un niveau cible de couverture du SCR.

La détermination des tolérances par catégorie (et sous-catégories) de risques s'appuie sur leur contribution respective dans le SCR. En particulier, le calcul du SCR permet de déterminer le profil de risque, les effets de diversification et la capacité d'absorption des pertes par les impôts différés.

Le système de tolérance aux risques permet de déterminer les limites opérationnelles par typologie de risque qui sont définies et présentées dans chaque politique spécifique de risque. Ces limites sont définies en cohérence avec les tolérances et permettent une application opérationnelle et un suivi mensuel :

- Limitation de l'exposition en engagement total, volumes de primes ou pointe de risques pour les risques de souscription primes et provisionnement non vie ;
- Limitation par notation et exigence de diversification pour le risque de contrepartie ;
- Limitation en volume par classe d'actifs et en notation pour les titres de dettes.

Les limites opérationnelles permettent de garantir le développement des activités de GALIAN Assurances, tout en satisfaisant à court et moyen terme aux exigences de solvabilité requises par la réglementation.

Le risque opérationnel est quant à lui surveillé mensuellement, notamment à partir des résultats du plan de contrôle permanent, du suivi des réclamations et des dysfonctionnements opérationnels.

En cas d'évolution du profil de risque de GALIAN Assurances, le niveau d'appétence et de tolérance aux risques sont revus, tout comme que les politiques.

B.3.2 Organisation du système de gestion des risques

Le système de gestion des risques s'appuie sur une cartographie évaluant l'ensemble des risques pris en compte dans les différents modules de la Formule Standard de mesure du SCR et d'autres risques non pris en compte dans la formule standard (*cf. section C « Profil de risque »*).

Le dispositif de gouvernance des risques s'appuie sur les travaux des fonctions clés et sur la surveillance exercée par le Conseil d'Administration, notamment à travers le Comité des Risques et les différentes commissions associées.

La fonction gestion des risques, dont la responsabilité a été confiée à la Directrice des Risques, est en charge :

- De suivre et de revoir le système de gestion des risques,
- De consolider l'ensemble des risques quantifiables et non quantifiables de l'entreprise,
- D'effectuer un reporting sur les risques à la Direction Générale et au Conseil d'Administration.

L'ensemble des fonctions clés participe au dispositif de maîtrise des risques notamment par le biais du comité de coordination des fonctions clés.

L'intégration du dispositif ORSA dans le système de gouvernance impose un dialogue continu entre les instances de gouvernance et les quatre fonctions clés. Ce dialogue permet de mesurer régulièrement les risques auxquels est réellement confronté GALIAN Assurances, d'ajuster la mesure de sa solvabilité en conséquence, d'apprécier cette dernière de manière continue entre deux inventaires et de la projeter dans des scénarii conjoncturels défavorables définis.

La politique ORSA décrit le processus de production et les étapes nécessaires (budget, calculs et échanges avec l'AMSB) à l'évaluation prospective de la solvabilité de GALIAN Assurances.

B.3.3 Personne prudente

Le principe de la personne prudente a été formalisé dans la politique d'investissement.

Le principe des quatre yeux (Directeur Général et Directrice Générale Déléguée) est appliqué dans le cadre des décisions d'investissement et de l'allocation des placements.

GALIAN Assurances n'investit que dans des actifs dont elle comprend les mécanismes et dont elle est en mesure d'identifier et de contrôler les risques. Dans ce cadre, GALIAN Assurances s'interdit notamment, d'investir dans des produits structurés complexes.

Les actifs sont investis de façon à garantir la sécurité et la liquidité de l'ensemble du portefeuille.

Les actifs font l'objet d'une diversification appropriée de façon à éviter une dépendance excessive sur un émetteur / groupe d'émetteur ou une classe d'investissement. La localisation des actifs (zone euro) permet leur disponibilité.

Le portefeuille ne contient aucun actif non admis à la négociation sur un marché réglementé.

GALIAN Assurances a mis en œuvre un processus de contrôle afin de vérifier le respect du principe de la personne prudente. Cela passe par un contrôle des limites opérationnelles et de leur respect en permanence.

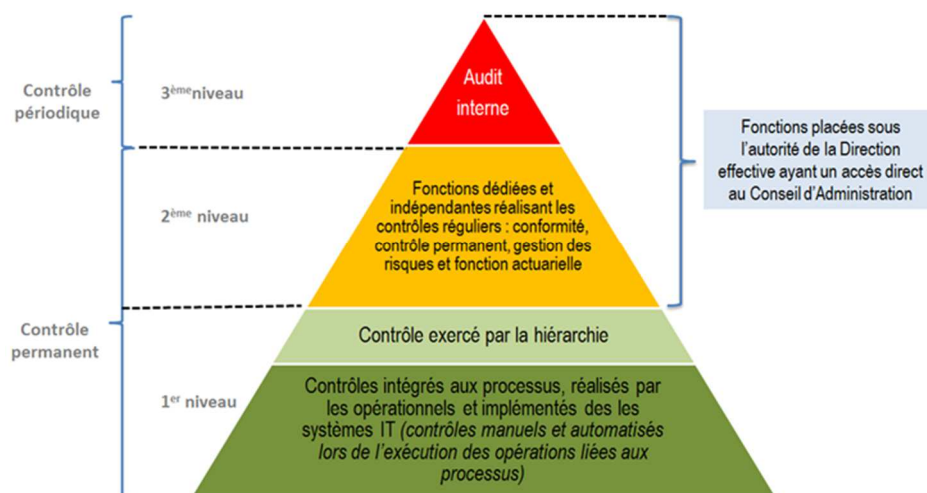
B.3.4 Utilisation des évaluations de crédit par les agences de notation

Au regard de la taille du portefeuille, GALIAN Assurances base la sélection de ses titres sur les notes des agences de notation. Toutefois, le gestionnaire d'actifs effectue une analyse financière de second niveau afin de contrôler la cohérence et le caractère adéquat de la note transmise par l'agence de notation.

B.4 Système de contrôle interne

B.4.1 Organisation du système de contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne du Groupe GALIAN est organisé selon le modèle des « trois lignes de défenses » (cf. schéma ci-dessous). Conformément à la réglementation, la fonction de contrôle périodique (3^{ème} ligne de défense) a été dissociée de la fonction de contrôle permanent (2 premières lignes de défense).



Au sein du Groupe GALIAN, le dispositif de contrôle interne repose sur :

- L'implication du Conseil d'Administration et de la Direction Effective dans la maîtrise et le suivi des risques ;
- Les dispositifs de contrôle périodique et de contrôle permanent, qui s'appliquent à l'ensemble du Groupe afin d'apprécier la maîtrise des risques inhérents à chacune des activités exercées.

L'organisation et le système de contrôle interne mis en place visent à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- Efficacité et efficience des opérations ;
- Fiabilité de l'information comptable et financière et des systèmes d'informations ;
- Suivi du respect des limites de risques ;
- Suivi des contrôles de second niveau.

B.4.2 Vérification de la conformité

La fonction de vérification de la conformité est sous la responsabilité du Directeur Juridique et Conformité. Elle n'effectue aucune opération commerciale, comptable et financière ou opération qui la mettrait en situation d'autocontrôle.

Le processus de conformité s'organise selon les étapes suivantes :

- Identification du domaine de conformité en s'appuyant sur la veille réglementaire ;
- Evaluation des risques de non-conformité ;
- Plan de mise en conformité, par domaine réglementaire ;
- Coordination et suivi du plan de conformité ;
- Plan de sensibilisation et de formation des collaborateurs ;
- Tests de conformité ;
- Reporting.

Le responsable de la fonction de vérification de la conformité réalise annuellement une synthèse des résultats des tests de non-conformité et la communique au Comité des Risques (via la Sous-Commission des Autres Risques Techniques et Opérationnels) et au Conseil d'Administration.

B.5 Fonction d'audit interne

B.5.1 La politique d'audit interne

La politique d'audit interne de GALIAN Assurances fixe les objectifs, les principes, les processus et activités ainsi que les règles de reporting relatifs à la fonction clé audit interne définie par la Directive Solvabilité II (article 47). La politique d'audit interne fait l'objet d'une revue annuelle par le Conseil d'Administration.

La fonction audit interne a pour objectif de fournir à la Direction Générale et au Conseil d'Administration une évaluation sur le degré de maîtrise de l'ensemble des risques et de préconiser toute mesure visant à renforcer les processus de gouvernement d'entreprise, de gestion des risques et de contrôle interne de l'entreprise.

Pour garantir l'efficacité de cette fonction, son organisation repose sur plusieurs principes majeurs :

- Son **indépendance** : rattachement hiérarchique au Directeur Général, accès direct au Conseil d'Administration, absence de cumul avec d'autres fonctions clés ou opérationnelles ;
- Son **droit d'accès à l'information** : accès sans réserve à toute information, personnes, documents, systèmes et données nécessaires à l'accomplissement de ses missions.) ;
- Sa **déontologie** : normes professionnelles en matière d'intégrité, d'objectivité, de confidentialité et de compétence ;
- Son **champ d'intervention** : ensemble des activités exercées par les entités du Groupe GALIAN.

B.5.2 Le plan d'audit de GALIAN Assurances

Le responsable de la fonction audit interne établit un plan d'audit pluriannuel fondé sur les risques afin de définir des priorités cohérentes avec les objectifs de l'entreprise. Ce plan, adopté par la Direction Générale et le Conseil d'Administration, prend en compte les principaux aspects suivants : Conformité réglementaire, Système de gouvernance, tout élément en lien avec l'exposition aux risques et risques émergents.

La méthodologie de conduite des missions s'appuie sur le cadre de référence international des pratiques professionnelles de l'audit interne. Chaque mission fait l'objet d'un rapport contenant les constats et recommandations visant à remédier aux insuffisances relevées. Les rapports d'audit sont transmis à la Direction Générale et au Président du Conseil d'Administration.

La fonction audit interne veille à la mise en œuvre effective des recommandations et en rend compte à la Direction Générale et au Conseil d'Administration (via la Sous-Commission des Autres Risques Techniques et Opérationnels du Comité des Risques).

Les principes de reporting prévoient également qu'en cas de détection d'éléments pouvant mettre en péril l'entreprise, l'audit interne alerte l'ACPR. Toutefois, le responsable doit en informer au préalable l'organe de surveillance, sauf si ce péril met en cause l'organe de surveillance lui-même.

B.6 Fonction actuarielle

B.6.1 Rôles et responsabilités de la fonction actuarielle

Les rôles de la fonction actuarielle sont conformes aux principes définis à l'article 48 de la Directive Solvabilité II, et peuvent être regroupés en **5 missions principales** :

- Informer le Conseil d'Administration sur la fiabilité et l'adéquation des provisions techniques. Pour ce faire, la fonction actuarielle apprécie la suffisance et la qualité des données utilisées pour le calcul des provisions techniques, s'assure de la pertinence des hypothèses et de la robustesse des méthodes et des modèles utilisés et analyse les résultats obtenus.
- Emettre un avis sur la politique globale de souscription.
- Emettre un avis sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance.
- Contribuer à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques et notamment à la modélisation des risques, à l'évaluation des engagements et des exigences de capital au titre de Solvabilité 2 et à la rédaction des différents rapports et politiques.
- Produire au moins une fois par an, le rapport de la fonction actuarielle qui doit être validé par le Conseil d'Administration et mis à disposition de l'ACPR. Ce rapport a pour objectif de permettre au Conseil d'Administration d'appréhender les éventuelles insuffisances liées au calcul des provisions techniques, à la qualité des données, à la politique de souscription et à la politique de réassurance. Dans le cas où des insuffisances ont été identifiées, la fonction actuarielle doit formuler des recommandations et proposer un plan d'action pour y remédier.

B.6.2 Périmètre et gouvernance

La fonction actuarielle est portée par la Directrice Technique. Pour exercer ses missions, la fonction actuarielle participe activement à la Commission des Risques Techniques et Opérationnels.

Le rapport de la fonction actuarielle est présenté par la fonction actuarielle à la Commission des Risques Techniques et Opérationnels et au Conseil d'Administration pour validation.

B.7 Sous-traitance

Les prestations de services critiques ou importantes externalisées s'entendent comme celles dont la défaillance est susceptible de nuire sérieusement à l'exercice des activités de GALIAN Assurances, à ses performances financières ou à la continuité de ses activités.

La politique de sous-traitance du Groupe GALIAN fixe le processus de sélection des sous-traitants, le contenu des accords, les procédures de contrôle permettant de gérer les défaillances, ainsi que les règles de reporting.

Les principales activités externalisées concernent :

- La gestion d'actifs ;
- Les prestations informatiques et autres services : Hébergeur des plateformes des sites Extranet, GED, Editique, Internet, Site de repli PUPA / hébergement serveur, outils spécifiques métiers (souscription, gestion, portefeuille titres) ;
- La gestion du recouvrement des sinistres.

Tous les prestataires essentiels avec lesquels GALIAN Assurances est en relation sont localisés en France.

Le dispositif de contrôle des prestataires essentiels permet d'évaluer annuellement, sur la base des indicateurs définis (portant sur la qualité de la prestation) et des contrôles réalisés (sur pièce et éventuellement sur site), la conformité de la prestation fournie aux exigences contractuelles fixées par GALIAN Assurances.

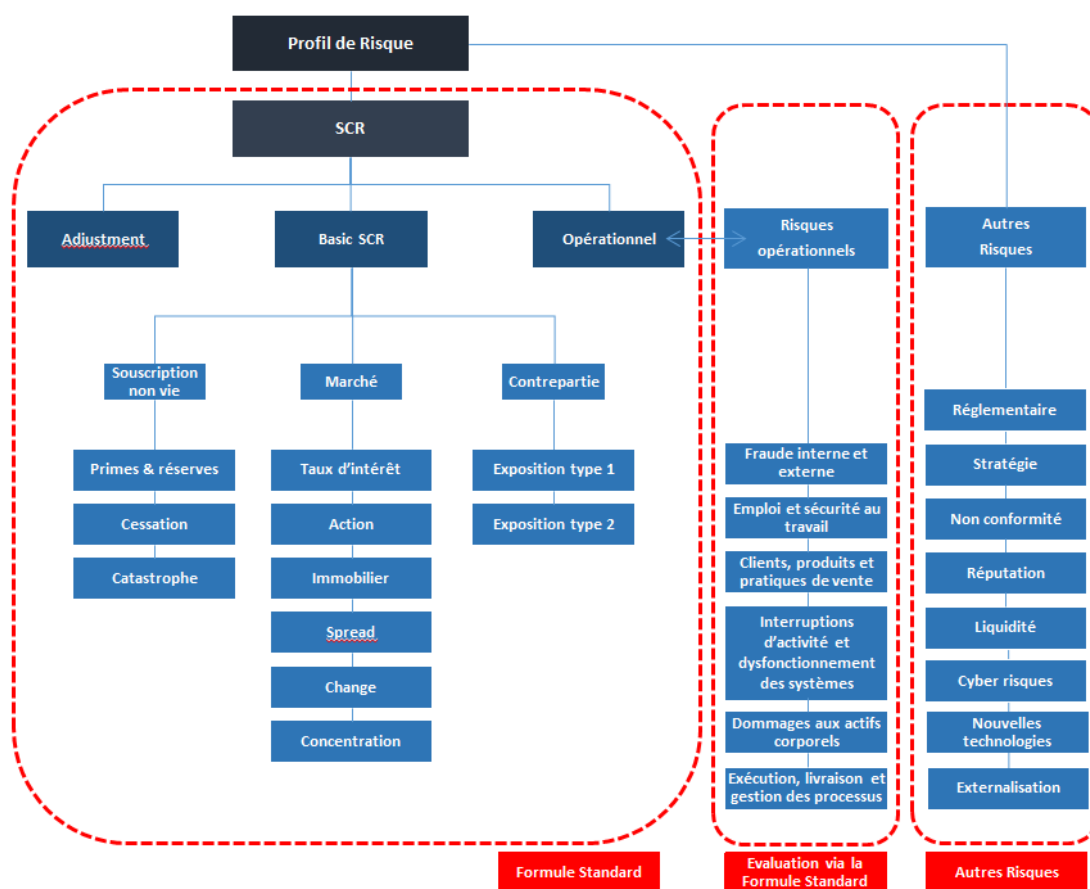
B.8 Autres informations

Néant.

C. PROFIL DE RISQUE

Le profil de risque de GALIAN Assurances regroupe l'ensemble des risques auxquels l'entreprise est exposée. Il a été défini dans la politique de gestion des risques au travers d'une cartographie des risques. Cette dernière intègre à la fois des risques identifiés dans le cadre de la Formule Standard (Pilier 1) de la Directive Solvabilité II (risques « quantifiables »), mais également d'autres risques pour lesquels il n'y a pas d'exigence de capital supplémentaire (risques « non quantifiables ou non quantifiés ») : risque de non-conformité, risque de liquidité, risque de réputation, etc.

La **cartographie des risques** présentée ci-dessous a été construite de manière à répertorier de façon la plus exhaustive possible les risques auxquels GALIAN Assurances est exposée. Elle est revue a minima annuellement ou en cours d'année si le profil de risque est modifié de façon significative (causes internes ou externes).

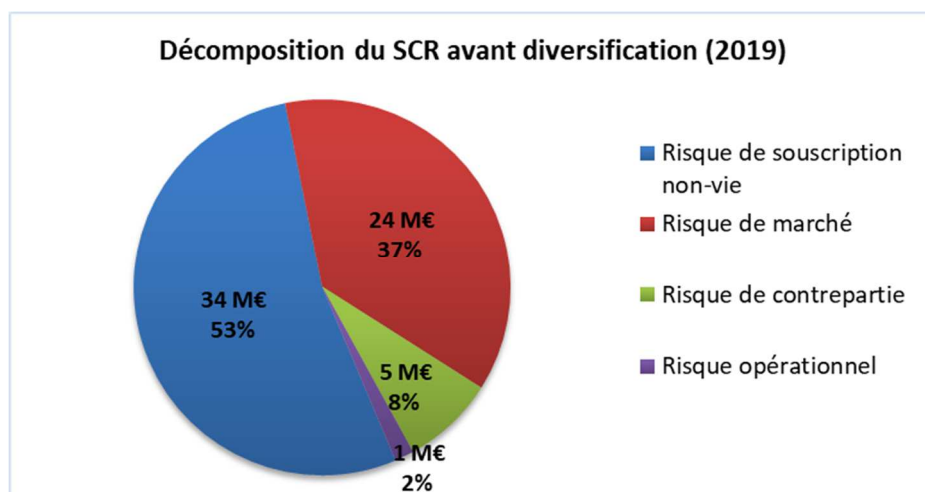


Les risques sont évalués au cours du processus ORSA (décrit au paragraphe B.3.2) qui s'appuie lui-même sur des processus d'évaluation adaptés à chaque risque :

- Les composantes de la formule standard de calcul du SCR permettent de mesurer l'exposition aux risques importants et quantifiables ;
- Les dispositifs de couverture, les contrôles et processus internes viennent compléter le champ couvert par la Formule Standard et permettent notamment d'évaluer l'exposition de GALIAN Assurances aux risques non quantifiés.

L'exposition de GALIAN Assurances aux principaux risques évalués à l'aide des différents modules du SCR n'a pas connu d'évolution significative en 2019.

Le graphique ci-dessous présente une synthèse de cette exposition au titre de l'exercice 2019 :



Le risque de souscription non-vie est le principal risque auquel l'organisme est exposé. En légère augmentation, sa proportion dans le SCR baisse néanmoins par rapport à 2018.

Le risque de marché est le deuxième risque le plus important auquel GALIAN Assurances est exposé. Il augmente par rapport à 2018, mais avec une part dans le SCR qui reste stable.

Le risque de contrepartie est en augmentation, sa proportion dans le SCR croît légèrement par rapport à 2018.

Le risque opérationnel, calculé de manière forfaitaire à partir de la Formule Standard, reste stable.

C.1 Risque de souscription

Le risque de souscription résulte de l'incertitude liée à l'évaluation des engagements d'assurance pouvant provenir de la sous-tarification des contrats, du sous-provisionnement des sinistres et de la survenance d'événements d'ampleur (catastrophes). Dans le cadre de la Formule Standard, le risque de souscription permet d'estimer les incertitudes pesant sur les résultats de l'organisme dans le cadre des engagements existants ainsi que du nouveau portefeuille dont la souscription est attendue dans les douze mois à venir. Il se compose des « sous-risques » suivants :

- Le **risque de primes** : Risque de perte lié à une tarification inadaptée ou d'une fluctuation dans le déroulement, la fréquence et la sévérité des sinistres non encore survenus ;
- Le **risque de provisions (réserves)** : Risque de perte lié à la nature aléatoire de l'évaluation des sinistres déjà survenus, de leur cadencement et à leur mauvaise estimation à l'ultime ;
- Le **risque de cessation** : Risque de perte lié à la capacité de l'assuré à résilier son contrat d'assurance ;
- Le **risque catastrophe** : Risque de perte résultant d'événements extrêmes ou irréguliers non capturés par les risques de tarification et de provisionnement.

Toutes les composantes du risque de souscription sont couvertes par la Formule Standard et permettent une évaluation adéquate de ce risque pour GALIAN Assurances.

C.1.1 Exposition au risque de souscription non-vie

Le risque de souscription non-vie représente le principal facteur de risque de l'activité de GALIAN Assurances.

La hausse de l'exposition de GALIAN Assurances à ce risque entre 2018 et 2019 s'explique principalement par l'augmentation du volume de primes futures de la branche « crédit-caution » prévue en 2020 dans le cadre des ambitions de développement du Plan Stratégique 2019-2021.

C.1.2 Concentration du risque de souscription non-vie

GALIAN Assurances s'adressant uniquement aux professionnels de l'immobilier, il existe donc une concentration du risque sur cette clientèle entraînant une dépendance à l'évolution de l'environnement économique du secteur des professionnels de l'immobilier.

Sur le produit garantie financière « Loi Hoguet », les dix contreparties les plus importantes représentent au 31 décembre 2019 environ 8 % des encours de garanties financières.

Enfin, le **portefeuille de produits est peu diversifié**. En effet, la gamme de produits dont GALIAN Assurances porte le risque est peu étendue.

C.1.3 Techniques d'atténuation du risque

L'analyse de la rentabilité des produits, la sélection des risques et leur suivi sont les premières techniques de réduction des risques de souscription. L'ensemble est formalisé dans la politique de souscription et de provisionnement qui fixe le cadre des dispositifs de sélection, de provisionnement et de surveillance des risques assurés (processus de décisions, organisation interne, comités, actions et reportings).

L'élaboration d'un **programme de réassurance** adapté à l'activité et aux risques permet également d'atténuer l'exposition au risque de souscription.

Pour son portefeuille de garanties financières, GALIAN Assurances a recours à une couverture de réassurance afin de se couvrir contre les événements extrêmes.

Enfin, la fonction actuarielle conduit annuellement une revue du dispositif de souscription et de provisionnement et donne un avis sur la politique de souscription et de réassurance dans le cadre du rapport sur la fonction actuarielle dont les conclusions sont présentées au Conseil d'Administration.

C.1.4 Evaluation prospective du risque de souscription et sensibilité

Les tests de sensibilités de GALIAN Assurances au risque de souscription non-vie sont menés dans le cadre de l'évaluation prospective des risques et de la solvabilité (processus ORSA). Ainsi, GALIAN Assurances réalise et calibre des scénarios de stress en lien avec son profil de risque. **Les tests de résistance sont effectués et revus chaque année en fonction de l'évolution du profil de risque et en fonction de l'évolution du marché et du contexte économique et financier.** La définition et le calibrage des scénarios de stress sont partagés entre la Direction Effective et les Directions Technique et Risques afin de mieux évaluer les risques, leurs impacts potentiels sur les activités du Groupe et les plans de remédiation.

Les scénarios évalués par GALIAN Assurances dans le cadre du processus ORSA 2019 consistent à appliquer les stress suivants :

- Hausse de la sinistralité en garantie des loyers impayés ;
- Hausse de la fréquence des sinistres en garantie financière ;
- Sinistre d'intensité en garantie financière ;
- Scénario combiné.

Les impacts des différents scénarios de stress sont compris entre 7 et 16 points de ratio de couverture du SCR.

C.2 Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque de perte sur les actifs et passifs financiers suite à une évolution défavorable des marchés financiers. Dans le cadre de la Formule Standard, il se matérialise par différents sous-modules :

- **Risque de taux** : Risque lié à la sensibilité de la valeur des actifs, des passifs et des instruments financiers aux changements affectant la courbe des taux d'intérêt ou la volatilité des taux d'intérêt.
- **Risque de concentration** : Risque supplémentaire supporté par l'entreprise d'assurance du fait, soit d'un manque de diversification de son portefeuille d'actifs, soit d'une exposition importante au risque de défaut d'un seul émetteur de valeurs mobilières ou d'un groupe d'émetteurs.
- **Risque de spread** : Risque lié à la sensibilité de la valeur des actifs, des passifs et des instruments financiers aux changements affectant le niveau ou la volatilité des marges (spreads) de crédit par rapport à la courbe des taux d'intérêt sans risque.
- **Risque actions** : Risque lié à la sensibilité de la valeur des actifs, des passifs et des instruments financiers aux changements affectant le niveau ou la volatilité de la valeur de marché des actions.
- **Risque de change** : Risque lié à la sensibilité de la valeur des actifs, des passifs et des instruments financiers aux changements affectant le taux de change.
- **Risque immobilier** : Risque lié à la sensibilité de la valeur des actifs, des passifs et des instruments financiers aux changements affectant le niveau ou la volatilité de la valeur de marché de l'immobilier.

Toutes les composantes du risque de marché sont couvertes par la Formule Standard et permettent une évaluation adéquate de ce risque pour GALIAN Assurances qui est exposée à l'ensemble de ces risques.

C.2.1 Exposition au risque de marché

La hausse de l'exposition de GALIAN Assurances au risque de marché s'explique d'une part par une augmentation du volume d'actifs immobiliers (nouvel investissement et revalorisation des actifs détenus) et d'autre part, par de nouveaux investissements en actions.

C.2.2 Concentration du risque de marché

Le volume d'actifs immobiliers dans le portefeuille de GALIAN Assurances entraîne une forte concentration du risque de marché sur le risque immobilier. En effet, ce risque représente 74 % du SCR marché. Le risque de concentration représente quant à lui 15 % du SCR marché.

C.2.3 Techniques d'atténuation du risque

Le dispositif de sélection et de surveillance du risque de marché est formalisé dans la politique de gestion du risque d'investissement et dans la politique spécifique de gestion du risque immobilier, qui décrivent :

- Les mesures à prendre pour que les investissements respectent le principe de la « personne prudente » énoncé à l'article 132 de la Directive ;
- Les rôles et responsabilités des instances et acteurs dans la gestion des investissements ;
- Les mesures permettant de garantir que les investissements de GALIAN Assurances tiennent compte de la nature de son activité, de sa limite approuvée de tolérance au risque d'investissement (déclinaison en limites opérationnelles pour chaque classe d'actifs), de sa position de solvabilité et de son exposition au risque à long terme.

C.2.4 Evaluation prospective du risque de marché et sensibilité

Les tests de sensibilités de GALIAN Assurances au risque de marché sont menés dans le cadre de l'évaluation prospective des risques et de la solvabilité (processus ORSA).

Les scénarios évalués par GALIAN Assurances dans le cadre de l'ORSA consistent à appliquer une baisse de la valeur de marché du patrimoine immobilier et à combiner ce stress avec des stress sur le risque de souscription non-vie.

Les impacts des différents scénarios de stress sont compris entre 27 et 43 points de ratio de couverture du SCR.

C.3 Risque de crédit

Le risque de crédit (ou risque de contrepartie) est la perte que la compagnie subirait en cas de défaut de paiement et de dégradation de notation d'une contrepartie ou de l'un de ses partenaires d'affaires (réassureurs, banques, clients, etc.).

Le risque de contrepartie de GALIAN Assurances se compose essentiellement du risque de défaut des réassureurs et des dépositaires (risque de contrepartie type 1) et du risque de défaut des autres créanciers et des assurés (risque de contrepartie de type 2).

C.3.1 Exposition au risque de crédit

L'exposition à ce risque a augmenté entre 2018 et 2019 en raison de la hausse significative du volume de trésorerie et liquidités mais également des autres créances.

C.3.2 Concentration du risque de contrepartie

La majorité des comptes de trésorerie et comptes à terme de GALIAN Assurances sont gérés par la même banque gestionnaire, entraînant un risque de concentration sur cette contrepartie. Des actions de diversification sont en cours.

C.3.3 Techniques d'atténuation du risque

La gestion du risque de contrepartie de GALIAN Assurances repose sur le principe que tout engagement porteur de risques de crédit s'appuie sur une connaissance approfondie de la contrepartie et de la nature de la transaction (investissement, réassurance). Des limites sont fixées en fonction de la qualité des contreparties ou de la nature des titres. Ces dernières sont définies dans les politiques de gestion du risque d'investissement et de réassurance.

C.3.4 Evaluation prospective du risque de contrepartie et sensibilité

GALIAN Assurances n'a pas réalisé de test de sensibilité sur son risque de défaut des contreparties.

C.4 Risque de liquidité

Le **risque de liquidité** peut être défini comme le risque pour GALIAN Assurances de ne pas pouvoir faire face à ses engagements ou de ne pas pouvoir dénouer ou compenser une position en raison de la situation des marchés.

C.4.1 Exposition au risque de liquidité

Les principales opérations en lien avec le profil de risque de GALIAN Assurances sont :

- Les décaissements sur les opérations d'assurance (règlements de sinistres et de créances justifiées par les mandants) ;
- Les règlements des charges d'exploitation et des frais généraux ;
- Les actifs financiers sont investis dans des portefeuilles liquides (TCN, OPCVM...).

C.4.2 Concentration du risque de liquidité

Il n'existe pas de concentration sur ce risque pour GALIAN Assurances. Au 31 décembre 2019, 35 % des actifs du portefeuille de GALIAN Assurances sont des titres liquides (OPCVM Monétaires, Comptes à terme, trésorerie).

C.4.3 Technique d'atténuation du risque de liquidité

Le processus de gestion actif-passif est mis en œuvre en lien avec les processus de gestion des risques et de gestion des placements. Tout comme pour la gestion du risque d'investissement, une politique spécifique de gestion actif-passif a été rédigée. Cette dernière permet de formaliser le cadre de la gestion actif-passif (processus de décisions, rôles et responsabilités des différentes instances et acteurs, méthodologie d'évaluation du risque de liquidité, fréquence des simulations et scénarios de crise, limites de liquidité procédures d'escalade en cas de dépassement des limites).

C.4.4 Evaluation prospective du risque de liquidité et sensibilité

GALIAN Assurances a une gestion saine et prudente de son risque de liquidité en disposant systématiquement d'une part de liquidité suffisante pour couvrir l'ensemble de ses frais et sinistres à un horizon de plus de 2 ans.

C.5 Risque opérationnel

Le risque opérationnel se définit comme le risque de perte résultant de l'inadaptation ou de la défaillance de procédures, de personnes, de systèmes ou résultant d'événements extérieurs. La nomenclature des risques opérationnels retenue par GALIAN Assurances se compose de 7 familles bâloises (*cf. cartographie des risques section C « Profil de risque »*).

Afin d'estimer le risque opérationnel, GALIAN Assurances utilise les paramètres EIOPA de la Formule Standard. En raison de la taille de la compagnie, aucun modèle interne n'a été développé pour affiner l'évaluation du risque opérationnel.

C.5.1 Exposition au risque opérationnel

A fin 2019, les besoins en fonds propres nécessaires à la couverture du risque opérationnel sont restés stables par rapport à fin 2018.

C.5.2 Techniques d'atténuation du risque

Afin de limiter le risque opérationnel, GALIAN Assurances a mis en place un dispositif de contrôle interne et plus particulièrement un dispositif de gestion du risque opérationnel dont le cadre, les modalités de mise en œuvre et de suivi sont détaillées dans la politique spécifique de gestion du risque opérationnel.

Ce dispositif, piloté par la Direction des Risques, est fondé sur une cartographie des risques opérationnels qui fait régulièrement l'objet d'une évaluation et de plans de remédiation. Par ailleurs, une « Base Incidents » permet aux métiers de déclarer des incidents de risques opérationnels à la Direction des Risques.

C.5.3 Evaluation prospective du risque opérationnel et sensibilité

GALIAN Assurances n'a pas réalisé en 2019 de test de sensibilité sur son risque opérationnel.

C.6 Autres risques importants

C.6.1 Exposition aux autres risques importants

GALIAN Assurances a identifié sept risques complémentaires non quantifiés et non modélisés dans la Formule Standard de calcul du SCR. Ces risques sont les suivants :

- Risque réglementaire
- Risque de non-conformité
- Risque stratégique
- Risque de réputation
- Cyber risques
- Risques induits par les nouvelles technologies
- Risques liés à l'externalisation

L'évaluation des autres risques importants est réalisée annuellement au cours du processus ORSA.

Afin de limiter l'exposition à ces risques non quantifiables, au sens de la Directive Solvabilité II, GALIAN Assurances a mis en place des dispositifs de couverture et des suivis spécifiques. L'évaluation de ces risques tient donc compte des contrôles et processus internes mis en place pour limiter l'exposition au risque.

Après prise en compte de ces dispositifs, GALIAN Assurances présente une exposition modérée aux risques non compris dans la Formule Standard.

Le risque de pandémie n'avait pas été identifié comme un risque important pour le Groupe GALIAN. La situation actuelle avec la pandémie COVID-19 amènera GALIAN Assurances à évaluer les impacts d'un tel risque sur les activités du Groupe.

C.6.2 Technique d'atténuation du risque

Afin de limiter l'impact des autres risques, GALIAN Assurances a mis en place des systèmes de suivi et de couverture spécifiques :

- Risque réglementaire : Veille réglementaire
- Risque de non-conformité : Pilotage du dispositif par la fonction clé conformité.
- Risque stratégique : Processus de planification stratégique triennale décliné en plans annuels.
- Risque de réputation : Suivis des réclamations et des enquêtes sur les taux de satisfaction clients et les taux de recommandation.
- Cyber risques : Souscription d'une police d'assurance.
- Risques induits par les nouvelles technologies : Projets identifiés dans le cadre du Plan Stratégique 2019-2021, mise en place d'une gouvernance spécifique relative à la SSI.
- Risques liés à l'externalisation : Politique de sous-traitance qui fixe le processus de sélection des sous-traitants, les procédures de contrôle, ainsi que les règles de reporting.

C.6.3 Evaluation prospective des autres risques importants et sensibilité

GALIAN Assurances n'a pas réalisé de test de sensibilité sur ses autres risques importants.

Un ORSA exceptionnel sera lancé à partir d'avril 2020 afin d'évaluer les impacts de la pandémie COVID-19 sur le budget 2020 du Groupe GALIAN, puis élaborer un nouveau plan stratégique 2021-2023.

C.7 Autres informations

Néant.

D. VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE

D.1 Actifs

D.1.1 Valeur des actifs et description des bases, méthodes et hypothèses utilisées pour leur valorisation à des fins de solvabilité

D.1.1.1 Valeur des actifs

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de l'Actif, par poste entre les deux arrêts :

Actifs (en K€)	Valorisation Solvabilité II		
	31/12/2018	31/12/2019	Ecart 2019/2018
Placements	125 060	132 375	7 315
<i>Participations</i>	82 333	89 275	6 941
<i>Obligations</i>	11 520	11 835	315
<i>Fonds d'investissement</i>	18 580	18 367	-213
<i>Dépôts autres que trésorerie</i>	12 627	12 899	272
Provisions techniques cédées	840	-507	-1 347
Créances nées d'opérations d'assurance	820	2 308	1 488
Créances nées d'opérations de réassurance	9	9	
Autres créances (hors assurance)	5 635	6 298	663
Trésorerie et équivalent trésorerie	26 309	29 595	3 286
Autres actifs	1 710	1 495	-215
Total de l'actif	160 383	171 573	11 190

La progression de l'Actif s'explique principalement par les plus-values latentes constatées en 2019 sur les actifs immobiliers détenus dans les SCI ainsi que par la hausse du volume de trésorerie.

D.1.1.2 Description des bases, méthodes et hypothèses utilisées pour la valorisation des actifs à des fins de solvabilité

Postes de l'actif	Source	Méthode de valorisation	Hypothèses
Participations	Comptabilité	Normes IFRS - IAS 28	Capital initial + réserves accumulées + valeur de marché des actifs immobiliers
Obligations	Base titres	Valeur observée au 31/12/2019 en valeur de marché	Valeur de réalisation
Fonds d'investissement	Base titres		
Dépôts autres que trésorerie	Etats financiers	Pas de retraitement IFRS	Valeur comptable
Provisions techniques cédées	cf. partie D.2. Provisions techniques		
Créances nées d'opérations d'assurance	Etats financiers	Normes sociales (*)	Valeur de marché égale à la valeur comptable
Créances nées d'opérations de réassurance	Etats financiers		
Autres créances (hors assurance)	Etats financiers		
Trésorerie et équivalent trésorerie	Etats financiers		
Autres actifs	Etats financiers	Pas de retraitement IFRS	Valeur comptable

(*) En application des principes de matérialité et de proportionnalité, la valeur nominale constitue une bonne approche de la juste valeur de ces créances (créances à court terme, sans risque de crédit avéré).

D.1.2 Analyse des différences entre les bases, les méthodes, les hypothèses utilisées dans l'évaluation à des fins de solvabilité et celles utilisées dans les états financiers

L'écart de valorisation entre les comptes sociaux et Solvabilité 2 est détaillé dans le tableau ci-dessous :

Actifs (en K€)	Solvabilité 2	Comptes sociaux	Ecart S2 / Social
Placements	132 375	101 248	31 127
<i>Participations</i>	89 275	58 817	30 458
<i>Obligations</i>	11 835	11 583	252
<i>Fonds d'investissement</i>	18 367	18 218	149
<i>Dépôts autres que trésorerie</i>	12 899	12 630	269
Actifs incorporels	0	11 823	-11 823
Provisions techniques cédées	-507	-34	-473
Créances nées d'opérations d'assurance	2 308	2 308	
Créances nées d'opérations de réassurance	9	9	
Autres créances (hors assurance)	6 298	6 298	
Trésorerie et équivalent trésorerie	29 595	29 595	
Autres actifs	1 495	1 857	-362
Total de l'actif	171 573	153 104	18 469

Les principaux écarts de valorisation s'expliquent par :

- Les plus-values sur les placements (principalement immobiliers) ;
- La non prise en compte dans le bilan prudentiel des actifs incorporels.

D.2 Provisions techniques

D.2.1 Valeur des provisions techniques, des Best Estimate, de la marge de risque et description des bases, méthodes et hypothèses utilisées pour leur valorisation à des fins de solvabilité

D.2.1.1 Valeur des provisions techniques, des Best Estimate et de la marge de risque

Evolution des provisions techniques brutes et cédées (toutes lignes d'activité confondues) :

Evolution des provisions techniques (toutes lignes d'activité confondues) en K€	2018	2019	Ecart 2019/2018
Best Estimate brut	-2 965	3 639	6 604
<i>Best Estimate sinistres</i>	7 409	6 328	-1 081
<i>Best Estimate primes</i>	-10 373	-2 689	7 684
Marge de risque	3 208	3 333	125
Total provisions techniques brutes	243	6 972	6 729
Best Estimate sinistres cédées	1 269	-57	-1 326
Best Estimate primes cédées	-429	-450	-22
Total provisions techniques cédées	840	-507	-1 347
Total provisions techniques nettes	-597	7 479	8 076

L'augmentation des **provisions techniques nettes de réassurance** en 2019 s'explique comme suit :

- La **dégradation des provisions brutes** suite à la prise en compte des **frais d'acquisition** dans les calculs au 31/12/2019 ;
- La **diminution des provisions cédées** conséquence de la fin des engagements sur un produit en run-off depuis 2017.

D.2.1.2 Description des bases, des méthodes et hypothèses utilisées pour la valorisation des provisions techniques à des fins de solvabilité

☐ **Calcul du Best Estimate de sinistres**

Le BE Sinistres correspond aux montants des engagements futurs relatifs aux survenances connues au 31/12/2019 (y compris les tardifs). Les montants sont estimés par millésime de survenance, par produit et par garantie (lorsque cela est pertinent), avec des méthodes actuarielles adaptées (au profil de risque, à la nature des garanties, à la profondeur d'historique disponible) qui correspondent à des pratiques de place.

Le calcul du BE de sinistres (avant actualisation) se déduit comme suit :

BE sinistres net =

- + Règlements bruts futurs**
- Recours attendus**
- + Provisions pour frais de gestion des sinistres**
- + Provisions pour frais de recouvrement**
- sinistres cédés**

La charge brute des sinistres (et par déduction, les provisions restant à payer) est estimée à l'ultime à partir des triangles de liquidation des décaissements bruts.

Deux méthodes sont utilisées pour l'**estimation** de la **charge brute des sinistres**, la méthode Chain Ladder et la méthode Bornhuetter Ferguson (BF).

Les flux de recours sont estimés par la méthode Chain Ladder (soit via la projection des taux de recours soit par la projection des montants de recours).

Les frais de gestion des sinistres pour indemnisation sont estimés à partir du modèle de durée (estimation de la durée résiduelle restant à indemniser en fonction de la durée de vie du dossier à la date de calcul) et d'une estimation du cout d'unité d'œuvre. Le montant déterminé est rapporté au montant total des provisions restant à payer, ce qui permet d'obtenir le taux de chargement des frais de gestion. Ces frais sont liquidés en fonction de la cadence des règlements des sinistres.

Les frais de gestion liés au recouvrement des créances correspondent à la rémunération du cabinet de recouvrement, en charge du recouvrement des créances (rémunération sous forme de taux de commission appliqué au montant des recours). Ainsi, les frais relatifs au recouvrement sont obtenus en appliquant le taux de commission en vigueur aux provisions de recours. Ces frais sont liquidés en fonction de la cadence des recours.

La part des sinistres cédés est calculée à partir des montants estimés dans les paragraphes précédents auxquels sont appliqués les traités de réassurances propres à chaque produit.

☐ **Calcul du Best Estimate de primes**

Le BE primes correspond aux engagements futurs (survenance postérieure au 31/12/2019) des contrats pour lesquels GALIAN Assurances reste engagé en raison des conditions contractuelles liées aux obligations d'assurance (respect du délai de préavis). Il correspond à la meilleure estimation des flux de trésorerie futurs (primes, sinistres, frais de chargement, réassurance) liés aux engagements de l'organisme.

Le calcul des primes futures se fait contrat par contrat pour tous les contrats actifs au 31/12/2019 pour lesquels GALIAN Assurances reste engagée.

La sinistralité future des contrats est estimée sur la base d'un taux de sinistralité (S/P) déduit à partir de la tendance observée sur l'historique du portefeuille.

Le montant des primes cédées aux réassureurs est déduit par application du traité en vigueur (seule la garantie Financière est concernée).

Enfin, le BE primes prend en compte l'ensemble des frais de gestion relatifs à la gestion des contrats et des sinistres.

Les données utilisées pour l'estimation des Best Estimate de sinistres et de primes sont issues du système d'information de GALIAN Assurances. Des contrôles sont réalisés afin de s'assurer de la fiabilité des données utilisées dans le calcul des provisions techniques.

☐ Calcul de la marge pour risque

GALIAN Assurances utilise la méthode de simplification n°1, qui consiste à estimer les SCR futurs par approximation de l'ensemble des modules et sous-modules de risque auxquels GALIAN Assurances est exposée et ce jusqu'à extinction de tous les engagements.

☐ Actualisation des flux

L'ensemble des flux projetés au niveau du BE primes et sinistres a fait l'objet d'une actualisation à partir de la courbe des taux sans risque publiée par EIOPA au 31/12/2019.

Enfin, il convient de préciser qu'aucune mesure transitoire n'est utilisée par GALIAN Assurances pour le calcul du SCR au 31/12/2019.

D.2.2 Ecart de valorisation des provisions techniques

La valorisation des provisions techniques selon les principes Solvabilité 2 est détaillée ci-dessous :

Ecart de valorisation des provisions techniques brutes Solvabilité 2 / comptes sociaux	Solvabilité 2	Comptes sociaux	Ecart S2 / Social
Provisions techniques brutes	6 972	6 691	281
Best Estimate de sinistres	6 328		6 328
Best Estimate de primes	-2 689		-2 689
Marge de risque	3 333		3 333
Provisions techniques cédées	-507	-34	-473
Provisions pour sinistres à céder	-56	-34	-23
Best Estimate de primes cédé	-450		-450
Provisions techniques nettes de réassurance	7 479	6 725	754

Cf. Etats S.17.01.02 et S.19.01.21 en annexes pages 47 à 49 pour plus de détails.

D.2.3 Niveau d'incertitude lié aux provisions techniques

GALIAN Assurances s'assure de l'adéquation des provisions techniques via la mise en place de process contribuant à limiter le degré d'incertitude lié aux provisions techniques :

- Backtesting des résultats projetés (comparatif entre le projeté et le réalisé)
- Calcul et suivi des Boni-Mali
- Calcul de l'incertitude via des modèles stochastiques (Bootstrap)
- Analyse et suivi des indicateurs de sinistralité
- Justification des choix des hypothèses, des modèles et des méthodes retenues
- Benchmark des méthodes retenues
- Calcul des sensibilités par rapport aux choix retenus
- Contrôle des données utilisées pour le calcul des provisions techniques (tests de cohérence, rapprochement des données de gestion avec les données comptables, comparaison des données entre différents arrêts).

D.3 Autres passifs

D.3.1 Valeur des autres passifs et description des bases, méthodes et hypothèses utilisées pour leur valorisation à des fins de solvabilité

D.3.1.1 Valeur des autres passifs

La valeur au 31/12/2019 des autres passifs ainsi que leur évolution par rapport au 31/12/2018 sont présentées dans le tableau ci-dessous (*Etat S.02.01.01 en annexe pages 43 et 44*) :

Autres passifs (en K€)	31/12/2018	31/12/2019	Ecart 2019/2018
Provisions autres que les provisions techniques	3 981	7 576	3 595
Impôts différés passifs	5 851	5 261	-590
Dettes envers les établissements de crédit	1 631	1 400	-231
Dettes nées d'opérations d'assurance	759	946	187
Dettes nées d'opérations de réassurance	141	260	119
Autres dettes	14 390	11 769	-2 621
TOTAL	26 753	27 211	459

Les postes « Provisions autres que les provisions techniques » et « Autres dettes » ont évolué principalement pour des raisons de reclassements d'éléments entre l'actif et le passif du bilan.

La baisse du montant des **impôts différés passifs** s'explique par la diminution du taux d'imposition sur les sociétés en 2020 (28 % sur l'ensemble des bénéfices) par rapport à 2019 (28 % sur les bénéfices jusqu'à 500 000 € et 31 % au-delà).

D.3.1.2 Description des bases, des méthodes et des hypothèses utilisées pour la valorisation des autres passifs à des fins de solvabilité

La valeur des autres passifs dans le Bilan prudentiel est supposée égale à la valeur comptable. Ainsi, les méthodes de comptabilisation des autres postes du passif sont les suivantes :

Postes des autres passifs	Source	Méthode de valorisation	Hypothèses
Provisions autres que les provisions techniques	Etats financiers	Normes sociales	Valeur de marché égale à la valeur comptable
Dettes envers les établissements de crédit			
Dettes nées d'opérations d'assurance			
Dettes nées d'opérations de réassurance			
Autres dettes (non liées aux opérations d'assurance)			
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus			

En application des principes de matérialité et de proportionnalité, la valeur comptable constitue une bonne approche de la juste valeur de ces dettes.

D.3.2 Différences entre les bases, les méthodes, les hypothèses utilisées dans l'évaluation à des fins de solvabilité et celles utilisées dans les états financiers

Les écarts de valorisation entre les comptes sociaux et Solvabilité 2 pour les autres passifs se présentent comme suit :

Autres passifs (en K€)	Solvabilité 2	Comptes sociaux	Ecarts S2 / Social
Provisions autres que les provisions techniques	7 576	7 576	
Impôts différés passifs	5 261		5 261
Dettes envers les établissements de crédit	1 400	1 400	
Dettes nées d'opérations d'assurance	946	946	
Dettes nées d'opérations de réassurance	260	260	
Autres dettes	11 769	11 769	
TOTAL	27 211	21 951	5 261

Le seul écart de valorisation des autres passifs entre la valeur comptable et la valeur S2 est dû à la constitution d'un impôt différé passif en normes Solvabilité 2 suite à la valorisation du bilan en valeur de marché.

Le calcul de l'impôt différé est détaillé ci-dessous :

Montants (en K€)	IDA	IDP	IDA NET
Report déficitaire GALIAN			
Ecart sur actif	11 989	30 458	-18 469
Ecart sur passif	281		281
TOTAL	12 270	30 458	-18 188
Taux d'IS	28,0%	28,0%	
Contribution sociale	3,3%	3,3%	
Montant de l'impôt différé	3 549	8 810	-5 261

Le taux d'imposition appliqué aux calculs de l'impôt différé prend en compte les dispositions fiscales de la loi de finances 2019.

D.4 Méthodes de valorisation alternatives

GALIAN Assurances n'a pas eu recours à des méthodes de valorisation alternatives.

D.5 Autres informations

GALIAN Assurances n'a pas d'autres informations à déclarer.

E. GESTION DES FONDS PROPRES ET SCR/MCR

E.1 Fonds propres

L'intégralité des fonds propres en référentiel Solvabilité 2 indiqués au Bilan (**137,4 M€**) est classé en Tier 1 et est éligible en couverture du MCR et du SCR.

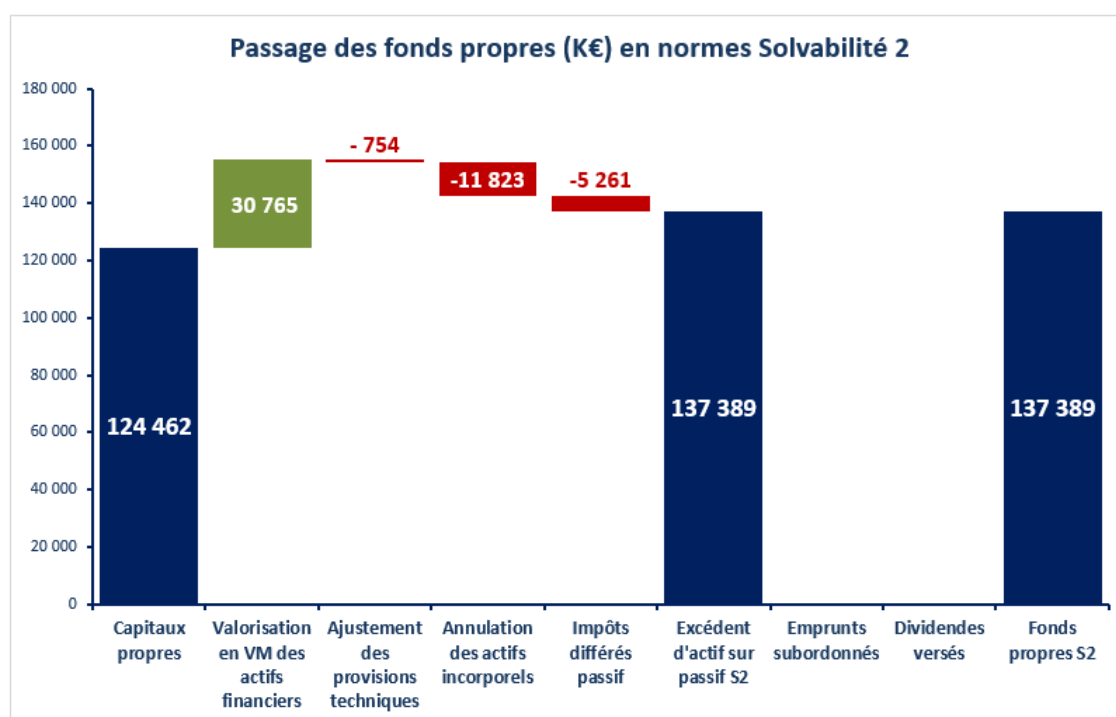
Par ailleurs, et comme par le passé, les résultats de GALIAN Assurances ne sont pas redistribués au titre de dividendes et sont intégrés dans les éléments éligibles.

Les fonds propres de base S2 sont composés :

- du **capital social** (103,1 M€) ;
- de la **prime d'apport** (6,7 M€) ;
- de la **réserve de réconciliation** (27,6 M€).

La **réserve de réconciliation** est constituée des éléments suivants :

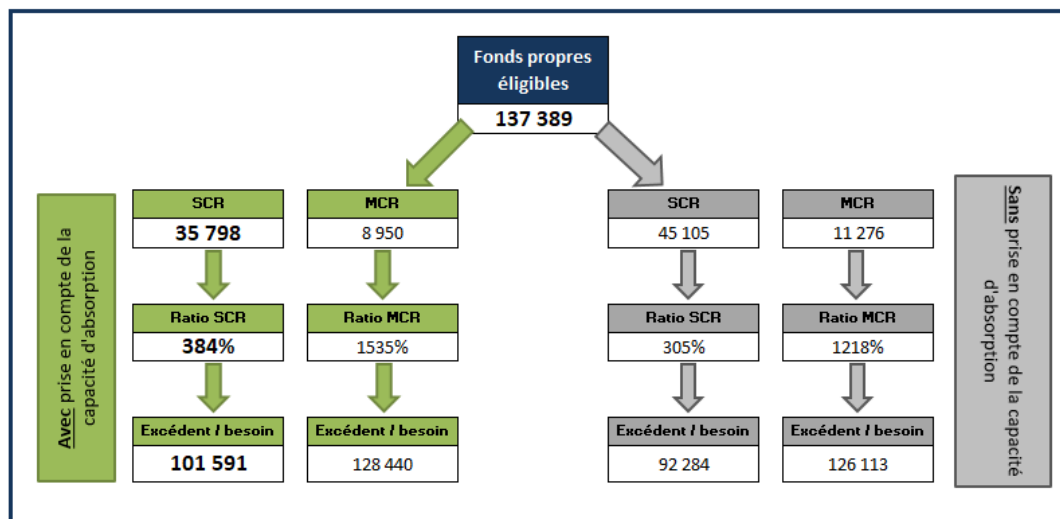
- ↳ Réserves statutaires après affectation du résultat de l'exercice (enregistrées dans le bilan social) ;
- ↳ Ecart de valorisation des actifs entre valeur de marché et valeur d'acquisition ;
- ↳ Ecart de valorisation des provisions techniques entre vision Best Estimate et vision sociale ;
- ↳ Non prise en compte des actifs incorporels ;
- ↳ Impôt différé passif suite aux plus-values latentes réalisées.



E.2 Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

L'exigence de capital requis (SCR) au 31/12/2019 est évaluée à 35,8 M€. Avant prise en compte de la capacité d'absorption des pertes par les impôts différés, celle-ci s'élève à 45,1 M€ (cf. schéma ci-dessous).

Au 31/12/2019 le ratio de couverture du SCR de GALIAN Assurances s'élève à 384 %. Le MCR est couvert à hauteur de 1 535 %, pour un minimum réglementaire exigé de 100 %, soit un excédent de fonds propres éligibles de 101,6 M€.



Le détail de la contribution de chacun des modules et sous-modules de risque dans le SCR est présenté en section C « Profil de risque » du présent rapport.

Concernant le calcul de besoins en fonds propres de chaque module et sous-module de risque, GALIAN Assurances a appliqué la Formule Standard sans application de mesure transitoire.

Des compléments d'informations relatifs aux calculs de certains modules de risque sont précisés ci-dessous :

❑ SCR de contrepartie

La charge de capital pour les expositions de types 1 et 2 est calculée séparément.

Les expositions de type 1 portent sur :

- La réassurance : Best Estimate cédé (Recoverables et Risk Mitigating Effect)
- La trésorerie et les dépôts en banque

Les expositions de type 2 correspondent aux diverses créances (assurance, réassurance ou autres).

❑ SCR de souscription

Le module de risque catastrophe humaine a été évalué pour la branche « crédit-caution », conformément au règlement délégué, à partir d'un scénario de défaut et d'un scénario de récession :

Scénario de défaut : Exigence de fonds propres correspondant à un défaut de crédit évalué comme la perte nette en cas de défaut des deux plus grandes expositions, déduction faite des engagements cédés à la réassurance.

Scénario de récession : Exigence de fonds propres pour faire face à la perte de l'activité Caution ; perte équivalente à une année de chiffre d'affaires (correspondant aux primes acquises nettes de réassurance sur les 12 mois suivant la date d'arrêt).

Au niveau de la branche « pertes pécuniaires diverses », le risque catastrophe (sous module « Autres catastrophes ») correspond à une sur-sinistralité équivalente à une dégradation de 40 points de taux de S/P en Garantie Loyers Impayés.

Au global, le risque catastrophe (toutes branches confondues) est évalué après diversification à 26,1 M€.

☐ Capacité d'absorption des pertes par les impôts différés

La capacité d'absorption des pertes par les impôts différés est une technique d'atténuation du risque qui consiste à compenser une partie de la perte (équivalent au BCSR) par des économies d'impôts résultant du report du déficit sur les exercices futurs (supposés bénéficiaires).

Après choc du bilan prudentiel, les fonds propres S2 passent en dessous du niveau S1 avec pour conséquence :

- L'annulation de l'impôt différé passif¹ initialement constitué ;
- La constitution d'un impôt différé actif² en fonction des bénéfices futurs générés par GALIAN Assurances sur les exercices à venir (avec prise en compte d'un contexte défavorable et dans un délai raisonnable).

GALIAN Assurances justifie l'emploi de la totalité des impôts différés actifs par les éléments suivants :

- Mise en place d'une convention d'intégration fiscale au sein du Groupe ;
- Projection sur un horizon de 3 ans des résultats consolidés du Groupe GALIAN prenant en compte un contexte défavorable (lié à une perte équivalente à celle du BSCR).

Il résulte des éléments ci-dessus que le montant d'impôts calculé sur les bénéfices issus des comptes de résultats stressés permet de recouvrer l'intégralité des impôts différés actifs après choc dans un délai raisonnable de trois ans.

Ainsi, GALIAN Assurances justifie l'emploi à 100% de la capacité d'absorption des pertes par les impôts différés.

¹ **Impôt différé passif (IDP)** : généré par les **plus-values** latentes enregistrées au niveau du bilan S2 → impôt à payer par la société

² **Impôt différé actif (IDA)** : généré par les **moins-values** latentes enregistrées au niveau du bilan S2 → économie d'impôt potentielle pour la société grâce au report déficitaire de la perte sur les exercices futurs

E.3 Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis

GALIAN Assurance n'utilise pas le sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis.

E.4 Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé

GALIAN Assurances n'utilise pas de modèle interne.

E.5 Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis

Le minimum de capital requis et le capital de solvabilité requis sont respectés par GALIAN Assurances.

E.6 Autres informations

Néant.

F. ANNEXES

F.1 Etat S.02.01.01

Bilan

		Valeur Solvabilité II
		C0010
Actifs		
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	132 375 141
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	
Détenions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	89 274 717
Actions	R0100	
Actions – cotées	R0110	
Actions – non cotées	R0120	
Obligations	R0130	11 834 914
Obligations d'État	R0140	
Obligations d'entreprise	R0150	11 834 914
Titres structurés	R0160	
Titres garantis	R0170	
Organismes de placement collectif	R0180	18 366 819
Produits dérivés	R0190	
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	12 898 691
Autres investissements	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	
Avances sur police	R0240	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	-507 004
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	-507 004
Non-vie hors santé	R0290	-507 004
Santé similaire à la non-vie	R0300	
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	
Santé similaire à la vie	R0320	
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	2 308 487
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	9 014
Autres créances (hors assurance)	R0380	6 297 726
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	29 594 714
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	1 494 515
Total de l'actif	R0500	171 572 594

		Valeur Solvabilité II
Passifs		C0010
Provisions techniques non-vie	R0510	6 971 969
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	6 971 969
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	
Meilleure estimation	R0540	3 639 037
Marge de risque	R0550	3 332 933
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
Meilleure estimation	R0580	
Marge de risque	R0590	
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	
Marge de risque	R0640	
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	
Marge de risque	R0680	
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	
Marge de risque	R0720	
Autres provisions techniques	R0730	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	7 576 135
Provisions pour retraite	R0760	
Dépôts des réassureurs	R0770	
Passifs d'impôts différés	R0780	5 260 760
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	1 399 900
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	945 834
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	259 846
Autres dettes (hors assurance)	R0840	11 418 263
Passifs subordonnés	R0850	
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	350 710
Total du passif	R0900	34 183 417
Excédent d'actif sur passif	R1000	137 389 177

F.2 Etat S.05.01.02

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)								
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090
Primes émises										
Brut – assurance directe	R0110									24 479 847
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120									
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130									
Part des réassureurs	R0140									
Net	R0200									24 479 847
Primes acquises										
Brut – assurance directe	R0210									24 234 046
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220									
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230									
Part des réassureurs	R0240									433 794
Net	R0300									23 800 252
Charge des sinistres										
Brut – assurance directe	R0310									270 088
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320									
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330									
Part des réassureurs	R0340									0
Net	R0400									270 088
Variation des autres provisions techniques										
Brut – assurance directe	R0410									
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420									
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430									
Part des réassureurs	R0440									
Net	R0500									
Dépenses engagées	R0550									14 285 839
Autres dépenses	R1200									
Total des dépenses	R1300									

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)			Ligne d'activité pour : réassurance non proportionnelle acceptée				Total
		Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens	
		C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200
Primes émises									
Brut – assurance directe	R0110			11 432 517					35 912 363
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130								
Part des réassureurs	R0140								
Net	R0200			11 432 517					35 912 363
Primes acquises									
Brut – assurance directe	R0210			11 413 497					35 647 543
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230								
Part des réassureurs	R0240			0					433 794
Net	R0300			11 413 497					35 213 749
Charge des sinistres									
Brut – assurance directe	R0310			2 639 621					2 909 709
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330								
Part des réassureurs	R0340			-1 461 622					-1 461 622
Net	R0400			4 101 243					4 371 330
Variation des autres provisions techniques									
Brut – assurance directe	R0410								
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430								
Part des réassureurs	R0440								
Net	R0500								
Dépenses engagées	R0550			10 703 141					24 988 980
Autres dépenses	R1200								0
Total des dépenses	R1300								24 988 980

F.3 Etat S.05.02.01

Primes, sinistres et dépenses par pays

		Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) – engagements en non-vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070
	R0010							
		C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140
Primes émises								
Brut – assurance directe	R0110	35 912 363						35 912 363
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120							
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130							
Part des réassureurs	R0140							
Net	R0200	35 912 363						35 912 363
Primes acquises								
Brut – assurance directe	R0210	35 647 543						35 647 543
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220							
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230							
Part des réassureurs	R0240	433 794						433 794
Net	R0300	35 213 749						35 213 749
Charge des sinistres								
Brut – assurance directe	R0310	2 909 709						2 909 709
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320							
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330							
Part des réassureurs	R0340	-1 461 622						-1 461 622
Net	R0400	4 371 330						4 371 330
Variation des autres provisions techniques								
Brut – assurance directe	R0410							
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420							
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430							
Part des réassureurs	R0440							
Net	R0500							
Dépenses engagées	R0550	24 988 980						24 988 980
Autres dépenses	R1200							0
Total des dépenses	R1300							24 988 980

		Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) – engagements en vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine
		C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
	R1400							
		C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280
Primes émises								
Brut	R1410							
Part des réassureurs	R1420							
Net	R1500							
Primes acquises								
Brut	R1510							
Part des réassureurs	R1520							
Net	R1600							
Charge des sinistres								
Brut	R1610							
Part des réassureurs	R1620							
Net	R1700							
Variation des autres provisions techniques								
Brut	R1710							
Part des réassureurs	R1720							
Net	R1800							
Dépenses engagées	R1900							
Autres dépenses	R2500							
Total des dépenses	R2600							

F.4 Etat S.17.01.02

Provisions techniques non-vie

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée							
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010								
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050								
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque									
Meilleure estimation									
Provisions pour primes									
Brut	R0060								
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140								
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150								
Provisions pour sinistres									
Brut	R0160								
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240								
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250								
Total meilleure estimation – brut	R0260								
Total meilleure estimation – net	R0270								
Marge de risque	R0280								
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques									
Provisions techniques calculées comme un tout R0290	R0290								
Meilleure estimation	R0300								
Marge de risque	R0310								
Provisions techniques – Total									
Provisions techniques – Total	R0320								
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	R0330								
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie – total	R0340								

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée				Réassurance non proportionnelle acceptée				Total engagements en non-vie
		Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle	
		C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170	C0180
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010									
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050									
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque										
Meilleure estimation										
Provisions pour primes										
Brut	R0060	-4 560 310			1871 314					-2 688 996
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	-450 419			0					-450 419
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	-4 109 891			1871 314					-2 238 577
Provisions pour sinistres										
Brut	R0160	428 502			5 899 530					6 328 033
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	0			-56 585					-56 585
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	428 502			5 956 116					6 384 618
Total meilleure estimation – brut	R0260	-4 131 807			7 770 844					3 639 037
Total meilleure estimation – net	R0270	-3 681 388			7 827 429					4 146 041
Marge de risque	R0280	2 515 382			817 551					3 332 933
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques										
Provisions techniques calculées comme un tout R0290	R0290									
Meilleure estimation	R0300									
Marge de risque	R0310									
Provisions techniques – Total										
Provisions techniques – Total	R0320	-1616 425			8 588 395					6 971 969
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	R0330	-450 419			-56 585					-507 004
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie – total	R0340	-1 166 006			8 644 380					7 478 974

F.5 Etat S.19.01.21

Sinistres non-vie – Total activité

Ligne d'activité	Z0010	12
Année d'accident / année de souscription	Z0020	1

Sinistres payés bruts (non cumulés)

(valeur absolue)

Année de développement												Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)
Année	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 &+	C0170	C0180
Précédentes	R0100	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0180
N-9	R0160	3 391 474	8 327 866	2 893 113	804 420	33 934	-97 150	-54 777	-60 143	-169 723	-149 966		R0100 -454 597 47 869 836
N-8	R0170	4 518 085	8 094 059	3 198 930	883 167	198 249	-62 142	-18 994	-194 244	-226 083			R0160 -149 966 14 919 047
N-7	R0180	4 505 416	8 132 998	3 860 122	1 245 649	-32 272	-145 030	-296 404	-226 092				R0170 -226 083 16 391 029
N-6	R0190	4 298 617	8 419 211	3 293 599	661 216	-17 752	-286 572	-218 398					R0180 -226 092 17 044 387
N-5	R0200	3 658 487	6 641 735	2 562 707	726 761	-187 251	-223 567						R0190 -218 398 16 149 920
N-4	R0210	3 478 653	4 725 257	1 803 621	229 745	-32 875							R0200 -223 567 13 178 872
N-3	R0220	2 638 640	3 799 151	1 251 404	362 743								R0210 -32 875 10 204 401
N-2	R0230	2 240 278	3 483 594	1 204 871									R0220 362 743 8 051 938
N-1	R0240	1 793 449	2 376 436										R0230 1 204 871 6 928 743
N	R0250	1 316 360											R0240 2 376 436 4 169 885
Total	R0260	3 728 831											R0250 1 316 360 1 316 360
													R0260 3 728 831 156 224 417

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées

(valeur absolue)

Année de développement													Fin d'année (données actualisées)
Année	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10		
Précédentes		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300	C0770
	R0100											-132 663	R0100 -133 233
	N-9	R0160	0	0	0	0	0	-576 855	-304 262	-220 812	-59 110	-25 653	R0160 -25 763
	N-8	R0170	0	0	0	0	0	-392 024	-75 708	-69 952	-1 511	-85 221	R0170 -85 587
	N-7	R0180	0	0	0	238 870	233 238	115 762	102 425	-121 663			R0180 -122 186
	N-6	R0190	0	0	1 570 289	417 770	179 855	81 435	-114 662				R0190 -115 155
	N-5	R0200	0	4 613 536	1 248 146	318 071	23 722	-104 435					R0200 -104 884
	N-4	R0210	10 041 021	3 224 964	795 500	49 386	-131 507						R0210 -132 072
	N-3	R0220	7 676 577	2 342 793	454 095	-51 123							R0220 -51 342
	N-2	R0230	5 475 943	1 914 297	418 086								R0230 419 883
N-1	R0240	4 555 357	1 604 114									R0240 1 611 008	
N	R0250	4 619 013										R0250 4 638 862	
Total	R0460	5 899 530										R0460 5 899 530	

Ligne d'activité	Z0010	9
Année d'accident / année de souscription	Z0020	1

Sinistres payés bruts (non cumulés)

(valeur absolue)

Année de développement												Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)
Année	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 &+		
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0170	C0180
Précédentes	R0100										0	R0100	0
N-9	R0160	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	R0160	0
N-8	R0170	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	R0170	0
N-7	R0180	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	R0180	0
N-6	R0190	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	R0190	0
N-5	R0200	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	R0200	0
N-4	R0210	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	R0210	0
N-3	R0220	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	R0220	0
N-2	R0230	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	R0230	0
N-1	R0240	30 166	201 939	0	0	0	0	0	0	0	0	R0240	201 939
N	R0250	15 008	0	0	0	0	0	0	0	0	0	R0250	15 008
Total												R0260	216 947
													247 114

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées

(valeur absolue)

Année de développement												Fin d'année (données actualisées)	
Année	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10		
	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300		
Précédentes	R0100										0	R0100	0
N-9	R0160	0	0	0	0	0	0	0	0	0		R0160	0
N-8	R0170	0	0	0	0	0	0	0	0	0		R0170	0
N-7	R0180	0	0	0	0	0	0	0				R0180	0
N-6	R0190	0	0	0	0	0	0					R0190	0
N-5	R0200	0	0	0	0	0						R0200	0
N-4	R0210	0	0	0	0	0						R0210	0
N-3	R0220	0	0	0	0							R0220	0
N-2	R0230	0	0	0								R0230	0
N-1	R0240	353 424	292 112									R0240	292 869
N	R0250	135 283										R0250	135 634
Total												R0460	428 502

F.6 Etat S.23.01.01

Fonds propres

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	103 125 910	103 125 910			
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	6 669 239	6 669 239			
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040					
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070					
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	27 594 028	27 594 028			
Passifs subordonnés	R0140					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	137 389 177	137 389 177			
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	137 389 177	137 389 177			
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	137 389 177	137 389 177			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	137 389 177	137 389 177			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	137 389 177	137 389 177			
Capital de solvabilité requis	R0580	35 798 142				
Minimum de capital requis	R0600	8 949 536				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	384%				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	1535%				

		C0060
Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	137 389 177
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	109 795 149
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
Réserve de réconciliation	R0760	27 594 028
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EIPF) – activités vie	R0770	
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EIPF) – activités non-vie	R0780	
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EIPF)	R0790	

F.7 Etat S.25.01.21

Capital de solvabilité requis - pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	PPE	Simplifications
		C0030	C0040	C0050
Risque de marché	R0010	23 962 833		
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	5 153 860		
Risque de souscription en vie	R0030			
Risque de souscription en santé	R0040			
Risque de souscription en non-vie	R0050	34 343 701		
Diversification	R0060	-14 160 203		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070			
Capital de solvabilité requis de base	R0100	49 300 191		

Calcul du capital de solvabilité requis		C0100
Risque opérationnel	R0130	1 065 815
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	-14 567 863
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	35 798 142
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
Capital de solvabilité requis	R0220	35 798 142
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	
Méthode utilisée pour calculer l'ajustement dû à l'agrégation des nSCR des FC/PAE.	R0450	4
Prestations discrétionnaires futures nettes	R0460	

F.8 Etat S.28.01.01

Minimum de capital requis (MCR) - Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

		C0010
Résultat MCR _{NL}	R0010	5 523 586

		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020		
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030		
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040		
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050		
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060		
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070		
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080		
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090		
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100	0	23 804 100
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110		
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120		
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130	7 827 429	11 293 615
Réassurance santé non proportionnelle	R0140		
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150		
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160		
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170		

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

		C0040
Résultat MCR _L	R0200	

		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance / des véhicules de titrisation)
		C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties	R0210		
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futures	R0220		
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230		
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240		
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		

Calcul du MCR global

		C0070
MCR linéaire	R0300	5 523 586
Capital de solvabilité requis	R0310	35 798 142
Plafond du MCR	R0320	16 109 164
Plancher du MCR	R0330	8 949 536
MCR combiné	R0340	8 949 536
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	3 200 000
Minimum de capital requis	R0400	8 949 536